



LE DEVOIR

SONDAGE

Les trois quarts des Québécois veulent une école laïque

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Les trois quarts des Québécois sont mûrs pour le passage à une école entièrement laïque, dépourvue de tout reliquat d'enseignement religieux.

Selon un sondage Léger Marketing effectué pour le compte de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, 76 % des Québécois sondés croient que l'école ne devrait plus offrir un enseignement confessionnel, tel que le régime actuel le consent malgré des structures scolaires laïques.

« C'est clair et de plus en plus clair: la préférence des gens va à l'éducation culturelle des religions »

En outre, 59 % revendiquent pour les enfants un « enseignement culturel sur les différentes religions du monde en tenant compte des traditions qui ont marqué le Québec ». Dix-sept pour cent prétendent que l'école ne devrait « pas du tout donner d'éducation sur les religions », ce qui indique donc que les trois quarts de la population milite pour un réseau scolaire entièrement laïque.

Seuls 22 % du millier de citoyens interrogés par les sondeurs à la mi-février prônent le *statu quo* et souhaitent que l'école offre le choix de l'enseignement religieux catholique ou protestant.

« Les résultats sont sans équivoque », explique Louise Laurin, porte-parole de la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. « C'est clair et de plus en plus clair: la préférence des gens va à l'éducation culturelle des religions. Nous n'avons plus d'excuse pour maintenir un enseignement confessionnel. »

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

Le nouveau mandat de Mulcair suscite le scepticisme

Le ministère de
l'Environnement n'est plus

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La disparition du ministère de l'Environnement (MENV) du Québec et son remplacement par un ministère du Développement durable et des Parcs (MDDP), à la suite du remaniement ministériel de vendredi dernier, ont soulevé au mieux du scepticisme dans les milieux écologistes et au pire des accusations qui vont de la « récupération » du concept jusqu'à la « fraude morale et politique ».

De son côté, l'opposition est demeurée silencieuse hier sur la question.

Lors du remaniement ministériel de vendredi, celui qui était alors ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, est devenu ministre du Développement durable et des Parcs. Ces derniers domaines avaient été placés en juin dernier sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, après un détour aux Transports à l'époque du gouvernement Bouchard.

Du côté d'Équiterre et de l'Union pour la conservation de la nature (UQCN), on se disait prêt hier à donner « une chance au coureur » au nouveau MDDP, à certaines conditions, car le concept de développement durable ne peut aller de pair, affirmait-on des deux côtés, avec la construction d'une autoroute comme le projet de la 25.

VOIR PAGE A 8: MANDAT

INDEX

7	Annonces	B 4	Idées	A 7
8	Avis publics	B 5	Météo	B 4
	Culture	B 8	Monde	A 5
	Décès	B 4	Mots croisés	B 5
	Économie	B 1	Sports	B 6
	Éditorial	A 6	Télévision	B 7



Jacques Chirac et George W. Bush, lors de leur rencontre à la résidence de l'ambassadeur américain à Bruxelles, hier soir.

Bush et Chirac oublient l'Irak

Les deux présidents unissent leurs efforts pour le Liban



Une petite armée de policiers se tenait prête à intervenir, hier, au cours d'une manifestation anti-Bush devant l'ambassade américaine à Bruxelles.

Bruxelles — Les présidents américain George W. Bush et français Jacques Chirac ont scellé hier soir à Bruxelles leur réconciliation en laissant de côté leurs divergences sur l'Irak et en unissant leurs efforts pour réclamer la fin de la tutelle de la Syrie sur le Liban.

Les deux présidents se sont rencontrés pendant un peu plus de deux heures à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Bruxelles pour un entretien suivi d'un dîner de travail, accompagnés de leurs chefs de la diplomatie respectifs, Condoleezza Rice et Michel Barnier, et de très proches collaborateurs.

Installés côte à côte dans un grand salon de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis, les deux hommes, mutuellement désireux de mettre de côté leur brouille sur l'Irak, sont apparus souriants, mais un peu crispés.

Devant les photographes, cameramen et journalistes, ils ont fait assaut d'amabilité. « Chaque fois que je rencontre Jacques Chirac, il est de bon conseil », a affirmé George W. Bush. « Nous avons toujours eu des relations extrêmement cordiales », lui a répondu le président français, en assurant que les relations bilatérales et transatlantiques étaient excellentes.

La réconciliation franco-américaine est passée par la même volonté d'œuvrer ensemble sur le dossier libanais. Pour le porte-parole français, cette déclaration commune « marque une convergence de vues complète et la grande détermination de la France et des États-Unis ». MM. Bush et Chirac « ont convenu de rester en contact permanent » sur cette question », a-t-il ajouté.

VOIR PAGE A 8: BUSH

François Mitterrand, dernier roi de France

Pour la première fois,
un président français est porté à l'écran

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Après Duplessis, les Québécois n'avaient pas attendu longtemps avant de faire deux téléfilms sur la vie de René Lévesque. On ne compte plus les films d'Hollywood qui mettent en scène un président américain. En 2003, la chaîne britannique Channel Four avait même produit un film racontant le pacte politique conclu entre Gordon Brown et Tony Blair, toujours au pouvoir. Mais la France adule probablement trop ses présidents pour pratiquer ce genre de cinéma. C'était jusqu'à ce que Robert Guédiguian réalise *Le Promeneur du Champ-de-Mars*, qui sortait ces derniers jours dans une vingtaine de cinémas, à Paris seulement.

En plein procès sur les écoutes téléphoniques commandées par l'ancien président, les socialistes se sont rués dans les salles obscures pour voir ce qui constitue une première dans le cinéma français. Le scénario est inspiré du livre de Georges-Marc Benamou, *Le Dernier Mitterrand*, qui avait eu des entretiens privilégiés avec le président entre septembre 1994 et décembre 1995. La publication avait

ERIC MOULIN AGENCE FRANCE-PRESSE
Michel Bouquet en François Mitterrand dans *Le Promeneur du Champ-de-Mars*.

alors scandalisé les disciples, qui avaient accusé l'auteur de nécrophagie. Comble de lèse-majesté, Benamou avait osé décrire Mitterrand lors de son dernier réveillon mangeant

des ortolans, ces oiseaux rares dont la chasse est strictement interdite.

Le projet de Robert Guédiguian a donc déclenché la controverse dès qu'il a été connu, en août 2002. Les grandes chaînes ont refusé de financer le film, qui n'aurait jamais vu le jour sans Arte, la chaîne culturelle franco-allemande dirigée par Jérôme Clément.

Trois ans plus tard, il n'y a plus que les inconditionnels pour éreinter le film. L'ancien ministre Roland Dumas juge « grotesques » certaines scènes et n'a pas apprécié qu'on s'intéresse au rôle de Mitterrand à l'époque du gouvernement de Vichy. Il y a aussi ceux qui n'ont pas voulu le voir, comme la veuve du président, Danielle Mitterrand, et l'ancien rival politique Michel Rocard, qui gardait ses petits-enfants ce soir-là.

Les autres l'ont plutôt apprécié. L'ancien ministre Jack Lang a déclaré au journal *Le Monde* que le film brosse « une image plutôt positive de Mitterrand ». L'ancienne ministre Elisabeth Guigou le trouve « réducteur mais attachant ». La fille naturelle de François Mitterrand, Marine Pinget, dit avoir aimé le film même si elle n'y a pas reconnu son père.

VOIR PAGE A 8: MITTERRAND

• LES ACTUALITÉS •

Mirabel: Lapierre réitère la nécessité de garder toutes les terres

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les chiffres et les arguments des partis d'opposition ont beau fissurer sérieusement la ligne de défense du gouvernement dans le dossier de l'aéroport de Mirabel, rien n'y fait. Le ministre fédéral des Transports, Jean Lapierre, reste sur ses positions: pas question de rétrocéder les terres agricoles qui entourent l'aéroport de Mirabel, même si les 17 000 acres actuels dépassent largement les besoins.

La faiblesse des arguments d'Ottawa dans ce dossier, hautement émotif pour les producteurs agricoles de la région de Mirabel, a poussé le comité des Transports, composé de députés de tous les partis politiques, à faire comparaître Jean Lapierre hier après-midi. À la demande du Bloc québécois, le ministre des Transports est donc venu s'expliquer. Ce dernier a simplement répété les arguments qui justifient, selon lui, le statu quo du gouvernement dans ce dossier, même si tous les partis d'opposition à la Chambre des communes jugent cette position indéfendable.

L'aéroport de Mirabel, qui n'accueille plus de passager depuis quelques mois et conserve uniquement le transport des marchandises, a actuellement une superficie de 17 000 acres. Ces terrains gigantesques ne sont plus d'aucune utilité pour le développement de Mirabel et ils devraient être redonnés aux agriculteurs de la région, puisque ces terres sont d'une excellente qualité, plaident le Bloc québécois, le NPD et les conservateurs. Ils proposent donc de rétrocéder 11 000 acres et de conserver 6000 acres pour le développement futur de l'aéroport.

Le gouvernement libéral ne veut rien entendre, et ce, malgré un vote sur le sujet remporté par l'opposition en Chambre cet automne (157 députés pour la rétrocession, 118 contre). «*La revente des terres n'est pas une solution pour Mirabel*, a affirmé Jean Lapierre devant le comité des Transports hier. [...] *Si l'aéroport de Montréal-Trudeau devait être saturé un jour, les réserves de terres de Mirabel seraient essentielles.*»

Selon le ministre, le jour viendra où Dorval sera tellement congestionné qu'il faudra ramener les passagers à Mirabel. Mais, à court terme, c'est le développement industriel autour de l'aéroport qu'il faut protéger, a soutenu M. Lapierre, même si Bombardier a déjà signifié ne pas avoir besoin d'une superficie aussi grande pour ses futures installations. «*Je pense qu'il y a de l'avenir pour Mirabel, c'est un choix de politique publique et je vais vivre avec ça*, a-t-il dit à sa sortie du comité. [...] *Si on veut construire d'autres pistes, il faut avoir de la place.*»

Jean Lapierre a aussi évoqué la mémoire de Pierre Elliott Trudeau, jugeant que ce dernier était un visionnaire «*un peu avant son temps*». C'est l'ancien premier ministre libéral qui avait pris la décision de bâtir Mirabel pour en faire la porte d'entrée canadienne des voyageurs.

L'opposition ne digère pas ce «*discours démagogique*» du ministre. «*Vous auriez encore 6000 acres pour développer après la rétrocession des terres*, a lancé Caroline Saint-Hilaire, députée bloquiste. *Vous insultez Mirabel* [avec cette décision].» Son collègue, Mario Laframboise, député de la région de Mirabel, estime que «*le Parti libéral veut seulement éviter de perdre la face*» et que «*c'est très décevant*» de voir que le gouvernement ne pense pas davantage aux gens qui vivent avec les conséquences de cette expropriation.

Les chiffres donnent raison à l'opposition. De fait, même si le gouvernement libéral redonnait 11 000 acres de terre aux agriculteurs, il resterait suffisamment d'espace autour de Mirabel, avec 6000 acres, pour en faire le plus gros aéroport du monde! Un Mirabel de 6000 acres représenterait deux fois la superficie du gigantesque aéroport d'Heathrow, en banlieue de Londres, qui est l'un des aéroports les plus achalandés de la planète avec plus de 67 millions de passagers par année.

Le Devoir

Déséquilibre fiscal

Séguin a raison, dit Pelletier

Au moins un ministre aimait bien travailler avec l'ancien ministre des Finances

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, est au diapason d'Yves Séguin quand il est question des menaces que laisse planer le déséquilibre fiscal sur la capacité d'affirmation du Québec.

«*Yves met le doigt sur une problématique qui est bien réelle*», a indiqué, hier, M. Pelletier au *Devoir*. Le ministre était appelé à commenter les récentes déclarations de M. Séguin, qui estime que les intérêts du Québec sont gravement menacés à l'heure actuelle en raison du déséquilibre fiscal et de son corollaire, l'empiètement massif par Ottawa sur les compétences provinciales.

«*Yves était quelqu'un avec qui j'ai jamais beaucoup travaillé et avec qui je travaillais très bien en équipe*», a dit M. Pelletier. Il y a donc au moins un membre du conseil des ministres du gouvernement Charest qui pouvait travailler en équipe avec l'ex-ministre des Finances.

Benoît Pelletier a soutenu que le départ de M. Séguin n'affaiblira la position du Québec dans le dossier du déséquilibre fiscal. M. Pelletier a signalé qu'il était intervenu à maintes reprises pour défendre la position du Québec au sujet du déséquilibre fiscal et de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. «*Ce n'est pas la cause d'un seul homme. C'est une position gouvernementale*», a-t-il dit.

«*Je n'ai jamais senti que je n'avais pas l'appui de mes collègues dans ce dossier-là.*»

Maintenant que M. Séguin a quitté le conseil des ministres, M. Pelletier pourra s'appuyer sur le pre-

mier ministre, Jean Charest, pour défendre le point de vue du Québec. «*Au nom du gouvernement, je serai l'un des grands, grands défenseurs de la position du Québec dans le dossier*», a-t-il assuré.

Dans une allocution, intitulée «*L'action internationale du Québec dans une perspective fédérale*», qu'il a prononcée jeudi dernier devant l'Institut d'études canadiennes de l'université McGill, M. Pelletier a souligné que le déséquilibre fiscal «*est à la source de pratiques comme l'exercice, par le gouvernement fédéral, de son prétendu pouvoir de dépenser sans égard au partage des compétences, pratiques qui vont à l'encontre de l'esprit fédéral*».

«*Ce grave problème structurel*», a poursuivi le ministre, «*laisse entrevoir une perspective peu favorable à l'affirmation du Québec, y compris sur le plan international. Notre spécificité fait déjà face à la loi du nombre. Elle ne peut, au surplus, être compromise par une sorte d'attrition fiscale.*»

En collaboration avec la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, M. Pelletier doit négocier avec Ottawa une entente sur la représentation du Québec à l'étranger. Cette entente porterait sur un rôle accru du Québec dans la négociation des traités internationaux touchant ses compétences ainsi que sa présence dans des forums internationaux, telle l'UNESCO. Les demandes formelles du Québec seront acheminées au ministre des Affaires étrangères du Canada, Pierre Pettigrew, en mai ou juin, a précisé M. Pelletier. En parallèle, Mme Gagnon-Tremblay prépare un nouvel énoncé

sur la politique du Québec en matière de relations internationales transformées, comme au temps du ministre en titre, John Ciaccia, dans le gouvernement Bourassa, en «*affaires internationales*».

S'appuyant sur la doctrine Gérin-Lajoie, Benoît Pelletier a affirmé dans son allocution que «*la politique étrangère doit s'exercer dans le respect du prolongement international des compétences provinciales*». L'inverse est aussi vrai. Malgré son «*volontarisme international*», le Québec ne s'est pas montré coupable d'«*insubordination chronique à l'endroit de la politique étrangère canadienne*». Au contraire, a noté M. Pelletier, la position du Québec à l'égard du libre-échange avec les États-Unis, puis de l'ALENA, ou encore au sujet du protocole de Kyoto ou de la question irakienne a été conforme à la politique canadienne. «*Le Québec, province canadienne la plus active sur le plan international, n'est donc pas une menace à la politique étrangère canadienne. Elle s'est au contraire révélée être, au fil des années, son meilleur appui*», a soutenu M. Pelletier.

Comme l'a rapporté le quotidien *The Gazette*, les propos du ministre tenus à l'université McGill ont suscité de l'opposition, ce qu'a reconnu, hier, M. Pelletier. L'ancien ambassadeur du Canada en Allemagne et à l'ONU, Paul Heinbecker, a qualifié la position québécoise de «*foutaise*». Il a confronté le ministre lors de la période de questions qui a suivi le discours en soulignant que le Canada doit parler d'une seule voix à l'étranger.

Le Devoir

Charest dit suivre son plan original

KATHLEEN LÉVESQUE

Le nouvel élan que Jean Charest veut insuffler à son gouvernement malmené depuis des mois demeure ancré dans son plan d'action pour l'application duquel il se disait prêt à prendre le pouvoir en avril 2003.

«*Nous agissons conformément à nos engagements. Nous agissons conformément à notre plan. Nous faisons bouger les choses*», a assuré hier le premier ministre, qui prenait la parole devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Quelques jours après son important remaniement ministériel, Jean Charest voulait vraisemblablement marquer le coup; c'est d'ailleurs à sa demande que la Chambre de commerce avait organisé l'événement.

La réduction des délais d'attente en santé demeure la «*première cible*» du gouvernement dans le dossier de la santé. De même, M. Charest a réitéré sa volonté d'alléger le fardeau fiscal des Québécois. Il a également dit souhaiter «*désengorger Montréal*» en construisant l'autoroute 30 et en assurant le prolongement de l'autoroute 25. Dans le monde de l'éducation, l'enseignement de l'anglais dès la première année fera son entrée en septembre prochain, soit deux ans plus tard que promis. Mais surtout, le Québec, qui «*est à un carrefour historique*», doit se redonner une marge de manœuvre en créant de la richesse.

«*Il faut chasser cette croyance selon laquelle le développement économique fait obstacle à la mission de l'État. Je dis aujourd'hui aux Québécois que plus nous serons prospères, plus nous saurons générer de la richesse et attirer des investissements, plus nous pourrons aider ceux qui en ont véritablement besoin*», a affirmé M. Cha-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Charest a préféré ne pas répondre aux questions des journalistes.

rest, donnant l'assurance que toute son équipe s'affairerait dorénavant à créer de la richesse. Les députés et ministres sont mêmes «*conscrits*»

pour mener cette bataille.

D'ailleurs, les Québécois sont prévenus: des décisions difficiles sont à venir et les choix de société pour ce qui est de la gratuité en santé et en éducation ont un prix. «*Ces choix que nous avons faits par le passé se confrontent à des réalités incontournables*», a dit le premier ministre.

Se défendant d'avoir procédé à des changements cosmétiques, Jean Charest a aussi promis de régler avec Ottawa le litige au sujet des congés parentaux, celui sur les infrastructures et l'autre qui concerne les garderies. M. Charest a même repris à son compte le credo de son ancien ministre des Finances, Yves Séguin, sur le déséquilibre fiscal.

À la veille de la présentation du budget fédéral, le premier ministre a déploré le fait que le déséquilibre fiscal donne la possibilité au gouvernement du Canada de faire intrusion dans les champs de compétence provinciaux. «*Le gouvernement fédéral continue de nager dans le surplus pendant que le Québec peine à boucler son budget*», a-t-il rappelé.

Ce dernier a toutefois refusé d'expliquer quoi que ce soit au-delà de son discours. M. Charest a refusé de rencontrer les journalistes après son allocution. Tentant tout de même de comprendre le coup de barre auquel il a convié la population, les journalistes l'ont suivi à sa sortie. Jean Charest, bien encadré par de nombreux gardes du corps, a feint de ne pas entendre les questions des journalistes. Par la suite, son directeur des communications a assuré qu'il ne s'agissait pas là d'une nouvelle stratégie de communications, puisque le message du premier ministre est contenu dans le discours.

Le Devoir

Toute l'information
à l'heure du retour

DÉSAUTELS

dès 15 h

Réalisation : Ginette Viens

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/desautels

ACTUALITÉS



Michel David

Une belle saloperie

Le 9 mars prochain, Dan Rather présentera son dernier journal télévisé sur les ondes du réseau CBS, après la monumentale erreur commise durant la dernière campagne présidentielle, lorsqu'il s'était appuyé sur de faux documents pour accuser le président Bush d'avoir bénéficié d'un traitement privilégié qui lui avait évité d'aller servir au Vietnam. Malgré toute son expérience, Rather s'était fait avoir par un officier à la retraite qui l'avait assuré de l'authenticité de ces documents.

Toutes proportions gardées, un incident de ce genre est survenu au Québec durant la campagne référendaire de 1995. A cette nuance près que le faux n'en était pas un. Depuis près de dix ans, l'affaire Bédard n'avait jamais été élucidée. Or, dans un livre intitulé *Il ne faut pas toujours croire les journalistes*, qui a été officiellement lancé hier, l'ancien ombudsman de Radio-Canada, Mario Cardinal, fait sortir le chat du sac.

Récapitulons les faits. Le 13 septembre 1995, Jean Bédard dévoile sur les ondes de RDI le contenu d'un document de 192 pages faisant état des diverses possibilités envisagées par le PLQ pour renouveler la Constitution canadienne. Il est à noter qu'il ne le présente jamais comme un document officiel du PLQ. C'est dans les bulletins de nouvelles subséquents que d'autres établiront un lien officiel.

Deux dispositions retiennent particulièrement l'attention: l'une qui propose de faire reconnaître le Québec comme «société spécifique», l'autre qui accorderait à l'anglais le statut de «langue officielle» au même titre que le français.

Sitôt cette présentation faite, RDI interrompt l'émission pour diffuser en direct un point de presse du chef du PLQ, Daniel Johnson, qui se dissocie complètement du document. «Il n'émane d'aucune instance du parti, d'aucun comité, groupe de recherche, commission, sous-commission, ni de quiconque peut prétendre parler au nom du Parti libéral. On ne sait pas d'où ça vient, ni qui l'a écrit. Ignorez à qui il est destiné. Il s'agit d'un document anonyme dont je ne connais pas la source.»

Huit ans après ces événements, Mario Cardinal a eu un entretien avec l'ancien député libéral de Nicolet, Maurice Richard, qui présidait à l'époque le comité auquel M. Johnson avait confié le mandat de définir une nouvelle politique constitutionnelle pour le PLQ, qui en était totalement dépourvu depuis le rejet de l'entente de Charlottetown en 1992.

Voici ce que M. Richard lui a raconté: «Nous avons pris toute une gamme de scénarios et nous nous sommes dit: c'est vers ça que le Parti libéral s'en va! Or, pour pouvoir rédiger le document qui a été remis à Bédard, il fallait absolument que son auteur soit présent à nos réunions. Le document n'avait rien d'officiel et ne présentait pas l'opinion unanime du comité, mais il était un compte rendu remarquable des diverses tendances exprimées autour de la table: révision de Meech, Charlottetown, etc. Ce n'était certainement pas un coup monté par le camp du Oui.»

C'est pourtant ce que ne cesse de marteler M. Johnson pendant des jours. A l'occasion du lancement de la campagne du Non, à Saint-Joseph-de-Beauce, le 17 septembre, il laisse entendre que le conseiller spécial du premier ministre Parizeau, Jean-François Lisée, est responsable de ce canular.

A la rigueur, on peut donner le bénéfice du doute au chef du PLQ, qui ignorait peut-être tout du document au moment où M. Bédard en a révélé l'existence. Quatre jours plus tard, il avait cependant eu le temps de vérifier auprès de M. Richard. Il était cependant hors de question de permettre au camp du Oui d'exploiter cette incroyable sottise. Que valait la réputation d'un journaliste quand l'unité du pays était en jeu, n'est-ce pas?

M. Johnson avait exigé une rétractation et, tant qu'à y être, en avait profité pour faire un peu d'intimidation, en demandant au CRTC «d'user de la plus grande sévérité à l'endroit des radiodiffuseurs en question (Radio-Canada et RDI) pour s'assurer que la campagne référendaire qui sera bientôt déclenchée au Québec ne puisse donner lieu à de tels manquements aux règles les plus élémentaires de l'éthique.»

Même si l'authenticité des documents incriminés George W. Bush n'avait pu être établie de façon certaine, pensez-vous que CBS aurait laissé tomber Dan Rather si son informateur n'avait lui-même confessé sa faute?

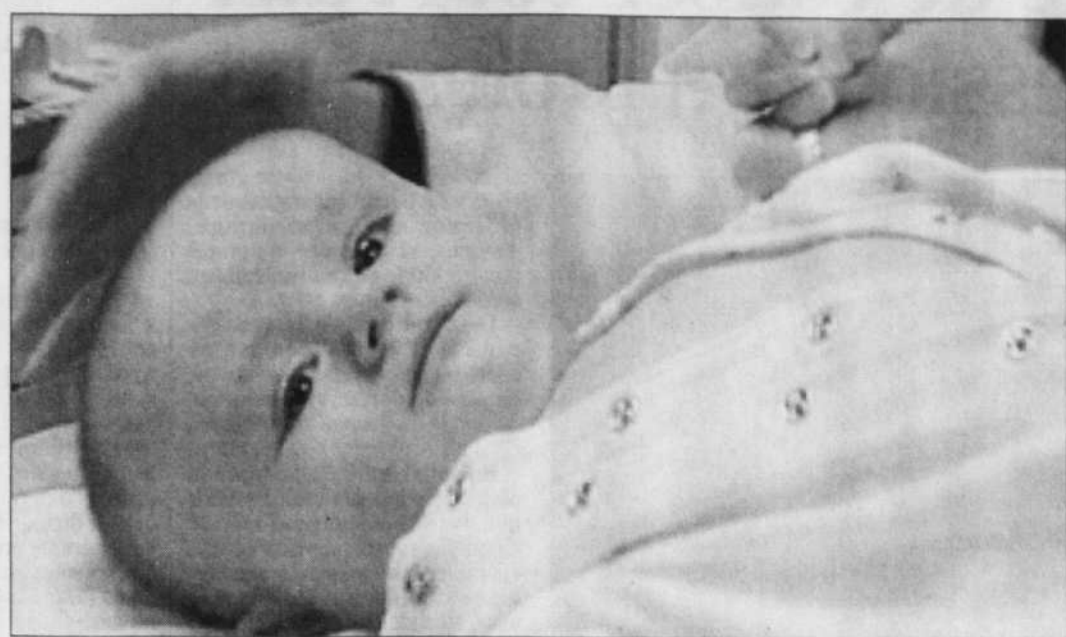
Dans le cas de Jean Bédard, personne n'avait pu démontrer qu'il s'agissait d'un faux. Et pour cause. Même s'il ne pouvait en prouver l'authenticité, tout, son expérience, sa connaissance du dossier constitutionnel et la facture même du document, l'a amené à conclure qu'il rendait fidèlement compte des discussions en cours au PLQ.

Normalement, un pareil scoop aurait dû lui valoir les félicitations de ses patrons. Il a plutôt été suspendu et réprimandé sévèrement. Depuis, il a été pratiquement banni de la première chaîne. Une belle saloperie.

Dans le rapport de la SRC sur la couverture référendaire, il est écrit: «Il n'y a aucun doute que cette bévue a sérieusement entaché la crédibilité de la SRC et qu'elle a probablement contribué à la perception, assez généralisée, que RDI avait un parti pris pour le Oui.»

Maintenant qu'on connaît le fin mot de l'histoire, qui a commis une bévue? Si la crédibilité de la SRC sort amochée de cette affaire, c'est plutôt à cause de sa rapidité à condamner un de ses journalistes sans preuve autre qu'une plainte du comité du Non. Si on admet que cette erreur a été commise de bonne foi, la moindre des choses serait qu'on lui présente des excuses.

m david@ledevoir.com



Aujourd'hui âgé de huit mois, Nathan se développe normalement.

Opéré avant même de naître

Un équipe de l'hôpital Sainte-Justine réalise deux interventions rares pour sauver Nathan

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les frontières de la science ont été une fois de plus repoussées par une équipe de haut vol du CHU Sainte-Justine. Celle-ci a en effet procédé coup sur coup à deux interventions rarissimes pour sauver le petit Nathan, qui souffrait d'une volumineuse tumeur au cou, la première intervention ayant eu lieu avant même qu'il ne pousse son premier souffle, le 2 juillet dernier.

Détectée quelques jours auparavant, la tumeur (un tératome cervical géant) menaçait la venue au monde du poupon en comprimant son œsophage et en bloquant sa trachée. Forcée d'exclure la césarienne qui ne lui aurait donné que quelques minutes pour réussir à ventiler l'enfant, l'équipe médicale a choisi une rare intervention appelée procédure EXIT (*Ex Utero Intrapartum Treatment*) afin de permettre à la maman de mettre au monde son bébé sans risque d'asphyxie.

C'est ainsi que le petit Nathan a pu entrer dans la vie... en différant à 35 semaines, a expliqué hier son gynécologue-obstétricien, le Dr François Audibert, pas peu fier de cette première pour l'équipe de Sainte-Justine, qui a dû rassembler pour l'occasion 24 professionnels. «L'idée était de faire naître partiellement le bébé pour l'intuber alors qu'il était encore relié à sa mère par le placenta qui l'oxygénait.»

Sous les doigts de fée de la chirurgienne Sarah Bouchard, la tête du bébé ainsi que sa masse au cou ont été extirpées du ventre de la mère. Toujours relié à celle-ci, l'enfant a alors pu être intubé tranquillement. En tout, la procédure aura nécessité 55 minutes de travail minutieux. Si l'intubation avait échoué, l'équipe était même prête à opérer l'enfant sur-le-champ, et le tout dans les mêmes conditions.

Pour l'anesthésiste, Chantal Crochetière, le défi était très grand. «La césarienne se fait sous anesthésie locale, alors que l'EXIT se fait sous anesthésie générale afin que l'utérus reste très mou. Le problème, c'est que les signes vitaux de la mère doivent rester normaux, il faut donc lui administrer des médicaments pour qu'elle demeure en homéostasie [équilibre] avec son enfant.»

Cette première étape franchie, le petit Nathan est retourné sur la table d'opération trois jours plus tard, soit le 5 juillet, pour qu'on lui enlève la masse qui l'empêchait de respirer par lui-même. La procédure était pres-

sante car ladite masse était non seulement volumineuse, mais très vascularisée, volant son sang au petit, a expliqué son oto-rhino-laryngologiste, la Dr Chantal Giguère. Après analyse, il s'est avéré que la tumeur n'était pas cancéreuse, au grand soulagement de tous.

A l'exception d'une hypothyroïdie passagère, Nathan n'a donc gardé aucune séquelle de ces deux interventions. «Nathan a très bien répondu au traitement. Il n'a gardé aucune séquelle neurologique, il avale bien, se nourrit bien, parle bien. Il ne gardera de cet épisode qu'un excédent de peau qui pourra être ultérieurement corrigé», a dit la Dr Giguère.

Aujourd'hui âgé de huit mois, le petit Nathan se porte donc très bien et est suivi régulièrement par son oto-rhino-laryngologiste et un endocrinologue. Ses parents, Jean-François Fontaine et Johanne Losier, n'en sont pas peu fiers. «Ça a été dur, mais on s'est toujours senti appuyés par l'hôpital. Aujourd'hui, Nathan est en forme, enjoué et sociable», s'est félicité M. Fontaine, alors que son aînée, Rebecca, l'entourait de ses bras et que le petit Nathan gazouillait dans ceux de sa mère.

Pour la maman, qui a aussi deux autres filles âgées de 11 et 14 ans, Nathan est un véritable cadeau et les premiers jours sont déjà loin derrière. «Ça a été un choc, bien sûr, mais je n'ai pas eu le temps de tout voir, car il [Nathan] avait besoin de moi. Inutile de dire que je n'ai pas eu de temps pour le post-partum», a-t-elle ajouté à la blague.

Dirigée en juin dernier vers la clinique des grossesses à risques élevés (GARE) du CHU Sainte-Justine pour des symptômes de polyhydramnios (un volume de liquide amniotique trop élevé), Mme Losier avait jusque-là vécu une grossesse sans problèmes.

L'intervention rapide de l'équipe du CHU aura sauvé la vie de son fils. Pour le Dr Audibert, il y a là le signe que la médecine foetale a fait des pas de géant. «L'histoire médicale de Nathan a commencé avant sa naissance. Cela illustre les progrès de la médecine foetale, qui font que l'on considère désormais le fœtus comme un patient à part entière.»

Mieux, a conclu le Dr Audibert, la médecine foetale permettra d'éviter un plus grand nombre d'interruptions de grossesse en offrant une solution de rechange réelle aux familles concernées.

Le Devoir

Les punitions rendent les enfants agressifs et anxieux

PAULINE GRAVEL

Une nouvelle enquête de Statistique Canada révèle que les enfants se montrent plus agressifs et plus anxieux lorsque leurs parents leur infligent des punitions corporelles et verbales. Et lorsque ceux-ci abandonnent leur approche coercitive, ces comportements s'estompent et cèdent la place à des attitudes sociales plus harmonieuses.

Eleanor Thomas, une chercheuse de Statistique Canada, a obtenu ces résultats après avoir interrogé, en 1994-1995, les parents de 4129 enfants âgés de deux à cinq ans au sujet de la fréquence à laquelle ils usaient de châtimens corporels et criaient contre leur enfant. Huit ans plus tard, elle a répété son investigation auprès de ces mêmes parents et de leurs enfants qui étaient alors âgés de 10 à 13 ans.

Un lien très clair entre les pratiques punitives des parents et le comportement des enfants est apparu tout au long de cette enquête. Autant durant la petite enfance que durant la pré-adolescence, les enfants ayant des parents qui les punissent physiquement et verbalement, au lieu de discuter calmement avec eux et de leur expliquer des façons plus acceptables de se comporter, se bagarrent davantage, intimident plus souvent les autres et font plus fréquemment preuve de méchanceté. Ces jeunes souffrent également davantage d'anxiété et sont peu enclins à faire quelque chose pour le bénéfice d'autrui sans en tirer un gain personnel.

Ces résultats ne sont pas nouveaux, avoue Joan Durrant, chercheuse en sciences sociales et familiales au département d'écologie humaine de l'Université du Manitoba. Par contre, l'enquête de Statistique Canada nous apprend que, «si les parents devenaient moins punitifs, le comportement de leurs enfants s'améliorerait», souligne-t-elle avec enthousiasme.

Lorsque les parents ont abandonné leurs pratiques punitives huit ans plus tard, les

enfants sont devenus moins agressifs et moins anxieux, et ils ne le sont pas plus que leurs semblables qui ont été encadrés par des parents moins contraignants. Leur comportement prosocial s'est également amélioré et égale celui des enfants ayant toujours vécu dans un milieu non punitif. Les chercheurs ont par contre observé la tendance inverse lorsque les parents ont modifié leur approche et accru leur sévérité à l'égard de leurs enfants.

«Cette observation confirme que nous devons trouver des solutions de rechange plus constructives aux approches contraignantes qui sont négatives pour les enfants», insiste Joan Durrant. «Les parents doivent essayer de comprendre les motivations de l'enfant, son point de vue et prendre en compte le fait que son mode de communication est encore limité. Ils doivent considérer les enfants comme des apprenants plutôt que comme des choses que l'on doit contrôler. Quand les enfants comprennent les raisons derrière les règles qu'on leur impose, ils sont nettement plus enclins à les respecter.»

Bien que les pratiques punitives soient employées autant dans les familles à faible revenu que dans les ménages plus fortunés, elles avaient néanmoins un effet plus délétère sur l'agressivité des jeunes enfants provenant d'un milieu défavorisé. Toutefois, lorsque les parents de ces derniers sont plus conciliants et très attentifs à leurs activités, ces gamins ne sont pas plus agressifs à l'âge de 10 à 13 ans que leurs pairs mieux nantis.

Les résultats de l'enquête indiquent également que le dysfonctionnement de la famille et la dépression de la mère, qui s'observent plus fréquemment chez les ménages à faible revenu, amplifient l'agressivité et l'anxiété des tout-petits. Par contre, lorsque les enfants ont atteint l'âge de 10 à 13 ans, ces situations malheureuses ne semblent plus avoir d'incidence sur les enfants.

Le Devoir

Quatre jours pour disséquer les deux projets pour un futur CHUM

KATHLEEN LÉVESQUE

Après des études techniques, la mise sur pied d'un comité interministériel, le dépôt d'un avis d'un consultant ainsi que les travaux d'un comité d'experts, le gouvernement du Québec a annoncé hier la tenue d'une commission spéciale pour débattre du choix du site pour le futur CHUM.

D'ici vendredi, le rapport Couture-Saint-Pierre, dont *Le Devoir* a révélé les principales conclusions, ainsi que l'avis de l'ancien premier ministre Daniel Johnson seront rendus publics. Le gouvernement a toutefois refusé net de dévoiler l'analyse comparative réalisée par les hauts fonctionnaires. L'opposition officielle a déploré ce manque de transparence.

Les consultations particulières se dérouleront les 28 février, 1^{er}, 2 et 3 mars. La commission est constituée, après entente avec l'opposition officielle, de 17 députés dont le ministre de la Santé, Philippe Couillard, et la critique de la santé pour le Parti québécois, Louise Harel.

La première journée sera consacrée à la présentation, par les représentants du CHUM et de l'Université de Montréal, des deux sites à l'étude: le 1000, Saint-Denis, où s'élève l'actuel hôpital Saint-Luc, et la gare de triage d'Outremont. Les autres emplacements potentiels, comme ceux de l'Hôtel-Dieu et du 6000, Saint-Denis, ont été écartés. De plus, les consultations se dérouleront uniquement à Québec.

Les différents experts associés au dossier, dont SNC-Lavalin, viendront également présenter leur rapport. Les parlementaires entendront notamment le Canadien Pacifique, le Collège des médecins, l'Ordre des infirmières, la Table des médecins du CHUM, l'Agence métropolitaine de transport et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal.

Lors de son discours livré hier devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le premier ministre Jean Charest a affirmé que la construction du CHUM et celle de son pendant anglais (CUSM) «ont consolidé la place du Québec et de Montréal parmi les villes et les sociétés du monde qui définissent l'évolution de la médecine». D'autre part, «Le CHUM va se faire pour les patients, pour Montréal, pour le rayonnement de la science en français en Amérique du Nord. Nous allons prendre la meilleure décision. Ensuite, on va tous se rallier et s'engager ensemble dans la réalisation d'un CHUM à la hauteur de nos ambitions. [...] La recherche médicale est notre avenir», a également déclaré M. Charest.

Le Devoir

EN BREF

Des règlements utiles

Ottawa — Les importants pouvoirs de lutte contre le terrorisme donnés à la police et aux tribunaux il y a trois ans sont toujours nécessaires, même s'ils n'ont jamais été utilisés dans leur totalité, affirme le ministre de la Justice, Irwin Cotler. «La raison même de l'existence de ces règlements est de décourager de tels actes pour commencer, a déclaré hier le ministre Cotler. C'est donc pour moi évident qu'ils sont indispensables, même s'ils ne devaient jamais être appliqués.» Plusieurs de ces règlements antiterroristes ont été adoptés par le Parlement canadien trois mois seulement après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. — PC

ROLEX
Lady-Datejust
Or jaune 18 carats

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Négociation de la convention collective

La FCSQ tente de couper court aux moyens de pression des professeurs

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

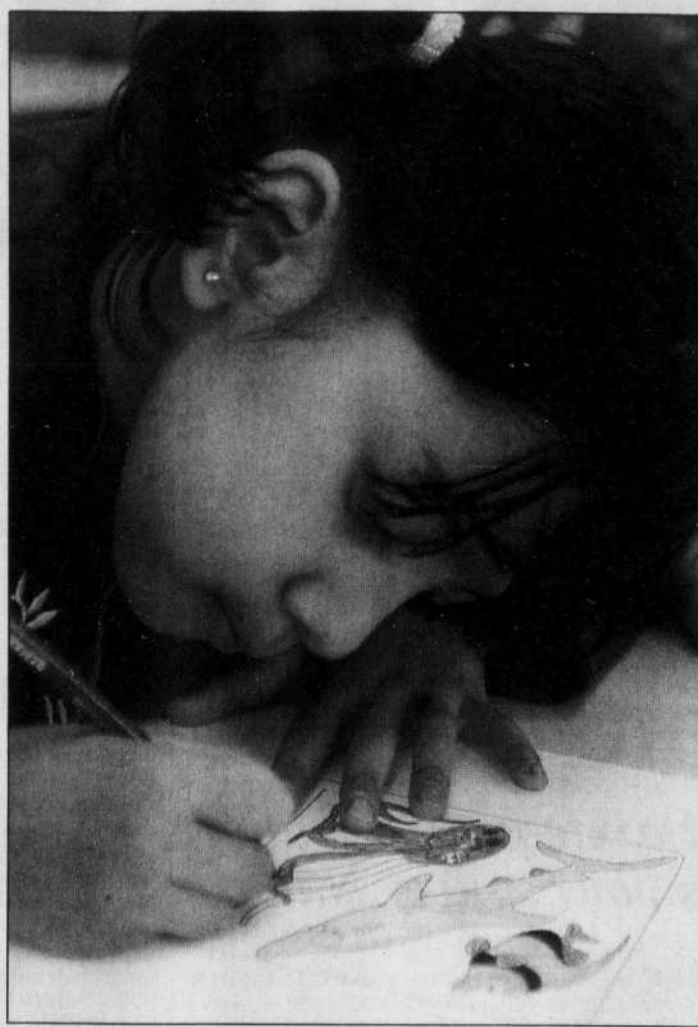
Comme il l'avait fait en 2001, le Conseil des services essentiels sera appelé à juger de la légalité des moyens de pression entamés hier par les 80 000 enseignants du Québec. Avant de recourir à la grève légale, ceux-ci prévoient des récréations allongées, des heures de cours écourtées et des congés de devoirs et de leçons.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a confirmé hier qu'elle comptait recourir à ce tribunal pour tenter d'annuler certains des moyens de pression inscrits au plan d'action des enseignants: l'ajout de dix minutes aux récréations du primaire et le retrait d'autant de temps aux cours du secondaire, de même que la semaine de congé de devoirs et leçons prévue au plan d'action qui s'étire jusqu'en avril et mai, contreviendraient, à son avis, aux règles de la convention collective.

Le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF), qui siège aux tables avec la partie syndicale, a embauché dernièrement un procureur qui évalue ce recours au CSE, de même que la possibilité de recourir à une injonction en Cour supérieure, comme l'a confirmé hier le porte-parole du CPNCF, Jean-Pierre Saint-Gelais.

«Ce sont des moyens inadmissibles, qui contreviennent clairement à la convention collective et qui ne vont pas du tout dans le sens d'une meilleure réussite des élèves», a réagi hier avec véhémence le président de la FCSQ, André Caron.

Le syndicat avait les mêmes qualificatifs en bouche pour juger de l'avancement des négociations, et ce, après une cinquantaine de rencontres qui doivent mener au renouvellement de la convention collective des enseignants du pri-



JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

Parmi les moyens de pression envisagés, donner congé de devoirs et de leçons aux élèves du primaire.

maire et du secondaire. «C'est inadmissible et inacceptable qu'après 20 mois on ne sache toujours pas le détail des demandes de la partie patronale», a affirmé hier la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier.

Le plan d'action des enseignants, adopté il y a quelques semaines, démarrait officiellement hier dans les écoles du Québec,

ce qui lui a valu un certain tapage médiatique. Les profs distribueront cette semaine des tracts aux parents, lors de la remise des bulletins ou grâce aux allées et venues des agendas et sacs d'école, afin d'expliquer le cœur de leurs revendications.

Au cours des prochaines semaines, on prévoit cependant une gradation des actions de visibilité: le port de vêtements noirs

en classe, des journées de grand silence ou aucun échange avec la direction ne sera encouragé, d'autres, au contraire, de grand tapage, où les communications seront incessantes.

Le syndicat d'enseignants compte de même écourter les cours ou allonger les récréations, en plus de donner une semaine de congé de devoirs et de leçons, en avril.

En novembre 2001, au moment où les enseignants luttaient pour une meilleure équité salariale, le Conseil des services essentiels était intervenu, jugeant «illégaux» les moyens de pression retenus, tels les congés de devoirs et de leçons, le report de la remise du bulletin et des notes, des demi-journées de surveillance et la tenue d'une journée de débrayage.

Sans préjuger de la légitimité des revendications, le CSE, à la demande du ministre de l'Éducation de l'époque, avait statué que le million d'élèves liés aux écoles primaires et secondaires ne recevaient pas «les services auxquels ils ont droit» en raison de ces «moyens de pression illégaux».

Les moyens d'action entrepris hier dans les écoles le sont «à divers degrés selon les régions et les établissements», croit Serge Morin, président de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement (FQDE), qui rappelle que 70 % des directions d'école ont été remplacées au cours des cinq dernières années, ce qui pourrait jouer un rôle majeur dans la manière de vivre ces moyens de pression.

«Il y en a plusieurs qui vont vivre un premier bain assez traumatisant et vont devoir appliquer un important détachement affectif», explique M. Morin, évoquant le fait que ces nouvelles directions sont fraîchement débarquées du monde syndical, la quasi-totalité d'entre elles ayant été recrutées chez les enseignants.

Le Devoir

Relations de travail

Les ambulanciers demandent l'appui des citoyens

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Après des mois de négociations en dents de scie avec le gouvernement Charest, les 2800 ambulanciers québécois ont choisi de porter leur cause devant le public, l'invitant à dénoncer à son tour l'isolement imposé par le gouvernement aux soins préhospitaliers d'urgence. Une situation qui fait du Québec le seul endroit en Amérique du Nord à ne pas offrir des soins avancés, pourtant réputés pour sauver des centaines de vies.

Les ambulanciers exhortent le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, à relever la qualité des services en se dotant de super-ambulanciers habilités à effectuer des actes réservés aux médecins et à administrer une vingtaine de médicaments, comme cela se fait ailleurs au Canada et aux États-Unis. Un projet qui nécessite des fonds supplémentaires, certes, mais surtout une vision, qui, selon eux, ferait cruellement défaut à M. Couillard.

Les citoyens sont invités à signer une pétition à la faveur de la campagne «Aidez-nous à en faire plus» lancée bruyamment hier, à l'Assemblée nationale, par quelque 500 syndiqués affiliés au Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ-CSN) et à l'Association des travailleurs du préhospitalier (ATPH-CSN). Les ambulanciers peuvent aussi compter sur l'appui de la péquiste Louise Harel et de l'adéquate Sylvie Roy.

La porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé n'a d'ailleurs pas mâché ses mots hier. «Les services ambulanciers permettent de sauver des vies. [...] Le ministre de la Santé et des Ser-

vices sociaux, Philippe Couillard, doit cesser de s'obstiner et se rendre à l'évidence», a dit Mme Harel.

L'incertitude qui dure depuis novembre quant au sort des 18 paramédicaux formés par Urgences Santé est le symptôme le plus évident de l'inertie du gouvernement dans ce dossier. «Le gouvernement a fermé le clapet d'Urgences Santé et confié la vie ou la mort du projet à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé», a déploré hier le porte-parole du RETAQ-CSN, Stephan Scalabrini.

Dénonçant ce qu'elle a qualifié de «chasse aux sorcières», Louise Harel a demandé au ministre de revoir ses priorités. «Le ministre Couillard doit cesser de brasser ses réformes de structures et s'occuper des services et des soins aux patients.»

L'étude OPALS — effectuée en Ontario auprès de 24 000 patients sur une période de sept ans — l'a démontré: l'ajout de paramédicaux en soins avancés permet de sauver des vies. Seulement à Montréal, ce serait 260 vies additionnelles de sauvées chaque année. «Nous sommes les moins bien formés, mais nous avons les malades les plus graves, cela n'a pas de sens», a noté M. Scalabrini.

Les ambulanciers en ont aussi profité hier pour rappeler que le Québec manque d'effectifs et de véhicules dans certaines régions. Ailleurs, les horaires de faction de 24 heures sur 24 durant sept jours consécutifs provoquent des délais interminables qui mettent inutilement en péril des vies humaines.

La campagne lancée hier se poursuivra pendant six semaines pour se terminer au début du mois d'avril, lors du dépôt de pétitions à l'Assemblée nationale.

Le Devoir

Un nouvel hebdo sur le marché montréalais

CLAUDE LÉVESQUE

Un nouveau venu a fait son apparition récemment sur le marché des médias montréalais.

Il s'agit du dernier né d'une chaîne planétaire d'hebdomadaires intitulés *La Grande Époque* en français, *Epoch Times* en anglais et *Da Ji Yuan* en chinois, tous étroitement associés à la mouvance Falun Gong.

Tirée à 8000 exemplaires, l'édition montréalaise de *La Grande Époque* est distribuée aux abords d'une demi-douzaine de stations de métro du centre-ville.

Le contenu rédactionnel se compose à la fois d'articles écrits localement par une petite équipe, aidée par quelques collaborateurs (adeptes du Falun Gong pour la plupart), et d'articles étrangers. Ces derniers sont soit des dépêches de l'agence Reuters, soit des traductions de textes affichés sur le site Internet *Epoch Times*.

On y retrouve les rubriques habituelles d'un journal d'information générale, mais le grand nombre d'articles consacrés à la Chine ou au Falun Gong permet de deviner facilement à qui on a affaire.

Le Falun Gong, également appelé Falun Dafa, consiste en une série d'exercices psychosomatiques s'apparentant au tai-chi. Le «fondateur» du groupe — au nom de la liberté individuelle qu'ils revendiquent, les adeptes évitent d'utiliser le terme de «mouvement» —, Li-Hongzhi, s'est fait connaître en Chine au début des années 1990, puis aux États-Unis, où il vit actuellement, à partir de 1995.

«Le but du journal n'est pas de faire la promotion du Falun Gong mais d'expliquer certains sujets comme la répression dont il fait l'objet en République populaire de Chine», affirme son éditeur, Olivier Chartrand.

La plupart des membres de l'équipe de *La Grande Époque* pratiquent le Falun Gong. Olivier Chartrand en a découvert l'existence sur Internet en 1997, à une époque où peu de Québécois en avaient entendu parler, en dehors de la communauté chinoise.

Depuis son interdiction en Chine en juillet 1999, le phénomène a acquis une certaine notoriété.

La persécution dont les adeptes du Falun Gong font l'objet en Chine a été critiquée par des organismes comme Amnesty International et Human Rights Watch. A quelques reprises, le gouvernement canadien est intervenu pour faire sortir de prison des adeptes ayant la double citoyenneté canadienne et chinoise.

«Nous n'avons pas de ligne éditoriale», dit Olivier Chartrand.

Peut-on écrire des articles critiquant le mouvement? «Oui, mais seulement si les faits sont vérifiés. Il ne faut pas répandre la propagande du gouvernement chinois», répond-il.

Le groupe est très actif sur Internet et dans les médias traditionnels. Sur le web, il y a d'abord les sites officiels, dont *falundafa.org*, qui sert de portail, ainsi que *faluninfo.net* et *mingui.org*, qui véhiculent des communiqués de presse et les grandes orientations du groupe. Une multitude d'autres sites ont en outre été créés par des adeptes. Toutes les adresses sont évidemment interconnectées par des hyperliens.

Hors Internet, le groupe exploite ouvertement un réseau appelé Falun Dafa Radio, qui diffuse vers la Chine, sur ondes courtes, depuis juillet 2001.

Info-Sectes

Quant aux imprimés, présents dans une trentaine de pays, leurs éditeurs nient tout lien organique avec la direction de Falun Gong, et vice-versa. Le gouvernement chinois, de son côté, les qualifie d'organes de propagande. Il en est de même pour le réseau radiophonique New Hope et la chaîne de télévision New Tang Dynasty (diffusés sur Internet).

«La majorité des appels nous viennent des médias ou de membres du mouvement, dit Mike Kropveld, directeur général d'Info-Sectes, interrogé par *Le Devoir*. Ou alors des gens s'inquiètent parce que leurs proches refusent certains traitements médicaux. La plupart des appels font état d'inquiétudes, mais on n'a pas reçu de plaintes documentées.»

«Sauf que le mystère demeure quant au financement et à l'organisation hiérarchique du groupe», signale M. Kropveld.

La Grande Époque se donne comme objectif de se financer entièrement par la vente de publicité, un objectif qui n'est pas encore atteint, affirme l'éditeur Olivier Chartrand. Étudiant en journalisme à l'Université de Montréal, ce dernier exerce bénévolement les fonctions d'éditeur.

Il est difficile de savoir combien de personnes pratiquent le Falun Gong, puisqu'il n'existe aucune procédure d'adhésion. En fait, on peut s'y initier en téléchargeant sans frais des instructions sur Internet.

Le groupe paraît décentralisé, un peu à l'image d'Internet, qu'il utilise abondamment. En même temps, on constate une grande cohésion dans le message véhiculé à travers la constellation de médias qui lui sont apparentés.

Le Devoir

Appelez
et vous recevrez :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux fixe

1 000 \$ placés maintenant vaudront 1 568 \$* dans dix ans. Garanti.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,00	2,35	2,75	3,20	3,45	3,75	3,95	4,20	4,35	4,50

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec

* Ce montant tient compte du boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER et des intérêts composés.

LE MONDE

Entrevue avec Zbigniew Brzezinski

Bush tente de gommer les différences avec l'Europe

Né à Varsovie en 1928, Zbigniew Brzezinski est un des plus grands géostratèges américains. Ancien conseiller pour la sécurité nationale du président démocrate Jimmy Carter, il travaille aujourd'hui au Center for Strategic and International Studies. Il a écrit plusieurs livres sur le rôle des États-Unis dans le monde, comme *Le Grand Échiquier* (Bayard, 1997) et *Le Vrai Choix* (Odile Jacob, 2004).

— La visite de Condoleezza Rice à Paris et celle du président Bush à Bruxelles marquent-elles un tournant dans les relations transatlantiques ?

Zbigniew Brzezinski: Je ne pense pas que ce soit un tournant, seulement une tentative de gommer les antagonismes et les soupçons mutuels qui se sont développés depuis trois ans. Il y a un long chemin à parcourir avant d'aboutir à une communion de vues stratégiques qui soit sincère.

— Il n'y a pas de changement dans la politique étrangère américaine ?

Je constate un changement dans le style, qui peut devenir un changement dans le contenu. Cela exigera un effort très sérieux des deux côtés. Il faut pour cela discuter de l'ensemble des problèmes stratégiques auxquels on est confronté aujourd'hui, prendre des décisions communes et partager les charges inhérentes à l'application de ces décisions.

— N'avez-vous pas l'impression que, face aux difficultés rencontrées, le gouvernement Bush a pris conscience du fait qu'il est plus facile d'agir en concertation avec ses alliés ?

Les faits ont imposé à certains membres du gouvernement américain des révisions déclinantes. Ils ont été amenés à reconnaître la différence importante qui existe entre « prépondérance » et « omnipotence ». Les États-Unis sont prépondérants, mais certainement pas omnipotents. Malheureusement,

certaines membres du gouvernement Bush ont eu tendance, ces dernières années, à confondre les deux termes. Aujourd'hui, leur crédibilité a décliné. Ils sont encore présents à la Maison-Blanche et au ministère de la Défense, mais ils sont moins présents dans les échelons supérieurs du département d'Etat, où Condoleezza Rice a mis en place une excellente équipe, à la fois déterminée et réaliste. La grande question est de savoir quelle sera son attitude à elle: va-t-elle rester la même ou changer? Je ne connais pas la réponse. Son prédécesseur, Colin Powell, n'avait pu choisir qu'un seul des hommes travaillant directement avec lui sur les questions stratégiques, son secrétaire adjoint Richard Armitage. Les autres étaient des néoconservateurs ou des fonctionnaires de carrière. L'équipe que Rice a constituée comporte des gens comme Robert Zoellick, son secrétaire adjoint, Daniel Fried, Nicholas Burns, Philip Zelikow, qui ont tous une expertise tournée vers l'Europe.

— Quel jugement portez-vous sur la politique étrangère suivie par la France depuis trois ans ?

Elle a beaucoup contribué à la division de l'Alliance atlantique. Il n'était pas nécessaire de suivre une politique aussi négative et de la faire de manière aussi officielle. La division malheureuse du monde occidental a été, en large partie, produite par l'unilatéralisme américain, mais aussi par l'absence d'une position commune euro-

péenne. On a assisté à un dysfonctionnement général, Britanniques, Français et Allemands allant chacun dans leur direction. Les Britanniques chuchotaient des conseils intelligents dans l'oreille de Bush, mais, publiquement, ils le soutenaient à 100 %. Les Français ont exprimé une position négative, plaçant la barre très haut dans leur refus, mais sans faire aucun effort pour trouver une solution de rechange sérieuse à l'approche américaine qui aurait pu recueillir un soutien européen. Les Allemands, enfin, ont laissé les slogans de politique intérieure dicter leur politique étrangère. Pour que le fossé se referme, les Américains doivent comprendre qu'ils ne peuvent avoir un partenariat

Les Américains doivent comprendre qu'ils ne peuvent avoir un partenariat aux Européens de partager les charges mais pas les décisions. Mais il faut aussi que les Européens comprennent qu'un partenariat, cela ne signifie pas qu'on partage les décisions en laissant les États-Unis assumer seuls le fardeau de leur exécution. Nous devons définir ensemble la stratégie, mais aussi agir ensemble de façon responsable.

— Depuis sa réélection, George Bush utilise souvent l'expression « Union européenne ». A-t-il découvert l'Europe ?

Quelqu'un a dû le conseiller sur ce point. Tout Américain réaliste doit reconnaître que l'Union européenne émerge et que, à long terme, c'est dans l'intérêt des États-Unis. Mais aussi que, pendant un certain temps, ce ne sera pas un pouvoir unitaire et cohérent.

— Quels sont les principaux obstacles sur le chemin de la réconciliation : l'Irak, l'Iran, la Chine ? Le conflit au Proche-Orient ?

Les deux principaux sont l'Irak et le conflit israélo-palestinien. Sur l'Irak, un rapprochement est possible, mais les Américains et les Européens devront faire un effort très sérieux. La difficulté vient du fait que le nouveau gouvernement Bush n'a pas encore dessiné une politique complète et bien informée pour l'ensemble du Moyen-Orient. Sur le conflit israélo-palestinien, les Européens ne peuvent jouer un rôle que s'ils sont vraiment prêts à le faire. Malheureusement, au Moyen-Orient, toute politique doit s'accompagner de l'obligation de mettre sur le terrain des hommes et des ressources. Les Européens ne sont pas toujours prêts à s'engager directement lorsqu'il est question d'argent ou d'hommes.

— L'Union européenne dépense beaucoup d'argent pour la région, notamment pour la reconstruction des territoires palestiniens.

Elle a aidé l'Autorité palestinienne, mais cela n'est qu'un élément dans la question plus large du processus de paix et des accords qui vont devoir être trouvés: tout cela va coûter très cher.

Propos recueillis par Pascal Riché Libération

La Paz poursuit l'ex-président Lozada

La Paz — Le parquet de la République a demandé hier à la Cour suprême de Bolivie d'ouvrir un procès pour génocide à l'encontre de l'ancien président Gonzalo Sanchez de Lozada, destitué par le parlement et en exil aux États-Unis depuis le 17 octobre 2003.

La chambre pénale de la Cour suprême dispose d'un maximum de six mois pour se prononcer, a-t-on appris de sources judiciaires.

Jaime Tapia, conseiller juridique au parquet général, a indiqué que l'inculpation formelle de M. Sanchez de Lozada et de l'ensemble de son cabinet a été notifiée à la Cour suprême de Sucre

(sud-est), capitale administrative du pays.

Il y a quatre mois, le Congrès (parlement) avait autorisé la tenue d'un procès pour génocide et crimes économiques contre M. Lozada, rendu responsable de la mort de 60 à 80 personnes lors de la répression sanglante de manifestations contre sa politique entre septembre et octobre 2003.

Deux de ses ex-ministres, celui de la Défense, Carlos Sanchez, et celui de l'Intérieur, Yerko Kukoc, sont aussi inculpés par le parquet pour génocide.

Agence France-Presse

Damas entrouvre la porte à un retrait partiel

Manifestation monstre à Beyrouth contre la Syrie

Pendant que la Syrie a laissé entendre à la Ligue arabe, hier, qu'elle allait bientôt prendre des mesures concernant un retrait partiel de ses troupes présentes au Liban, une véritable marée humaine a déferlé sur la Place des martyrs à Beyrouth, rebaptisée Place de la liberté, en jurant de rester dans la rue jusqu'à ce que la vérité se fasse sur les assassins de Rafic Hariri, ex-premier ministre libanais.

« Les cloches de la libération ont sonné », scandait la foule, estimée à plus de 100 000 personnes, à son arrivée à la sépulture de Rafic Hariri. Il s'agit de la plus importante manifestation antisyrienne depuis l'entrée des troupes de Damas au Liban, un an après l'éclatement de la guerre en 1975.

L'opposition a rejeté sur le pouvoir pro-syrien et sur le régime de tutelle syrien la responsabilité de l'explosion spectaculaire qui a tué Rafic Hariri et 17 autres personnes et a blessé 220 personnes, le 14 février.

Dès le matin, des manifestants s'étaient rassemblés sur les lieux de l'attentat, sur le front de mer de Beyrouth, en multipliant les insultes contre la Syrie. Les forces de l'ordre, appuyées par l'armée, étaient déployées en nombre mais se sont contentées de canaliser les manifestants, et aucun incident n'a été enregistré.

Des manifestants ont même essayé de fraterniser avec la troupe,

lui offrant des fleurs.

La foule, les députés de l'opposition en tête, a observé une minute de silence à 12h55, au moment où, une semaine plus tôt, Rafic Hariri et sept membres de son escorte ont été tués, puis elle a entonné l'hymne national.

Retrait syrien

L'annonce par la Syrie qu'elle songeait à un possible retrait partiel du Liban a été jugée insuffisante par George W. Bush, qui a appelé, dans un discours prononcé à Bruxelles, à la fin de l'« occupation » du pays du cèdre par l'armée de Damas.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, a déclaré que le président Bachar el-Assad lui avait confié « sa ferme intention de poursuivre l'application de l'accord de Taëf et de planifier un retrait syrien du Liban, en conformité avec cet accord », conclu en 1989 pour mettre fin à la guerre civile.

Il est attendu de la Syrie, qui maintient 14 000 soldats au Liban, qu'elle retire une partie de ses troupes avant les élections législatives libanaises prévues en mai.

Par ailleurs, l'Union européenne (UE) s'est jointe à l'appel de Washington pour l'ouverture d'une enquête internationale sur l'assassinat d'Hariri. « Le Conseil de l'UE appelle à l'ouverture sans délai d'une enquête internationale pour faire la lumière sur les cir-



Des dizaines de milliers de Libanais ont manifesté leur mécontentement à l'endroit de la Syrie, hier.

constances de cet attentat et pour en découvrir les responsables », ont déclaré les ministres des Affaires étrangères de l'UE dans un communiqué. La Syrie a démenti toute implication dans cet attentat.

Sami Baroudi, professeur de sciences politiques à l'Université américano-libanaise, a expliqué que les propos de Bush servaient à faire pression sur la Syrie pour qu'elle respecte la résolution du

Conseil de sécurité de l'ONU adoptée l'année dernière, qui exigeait le retrait de ses troupes du Liban. « Je suis certain que d'autres messages seront envoyés du sommet de Bruxelles, mais les Syriens ne pensent pas que le temps est venu pour eux de faire un virage à 180 degrés », a dit Baroudi.

Agence France-Presse et Reuters

De retour



NIR ELIAS REUTERS

ISRAËL A LIBÉRÉ 500 détenus palestiniens hier dans le cadre de la plus importante opération de libération de prisonniers depuis près d'une décennie, destinée à renforcer les efforts de paix entrepris avec le président palestinien, Mahmoud Abbas. Les retrouvailles ont été chargées d'émotion, comme en témoigne la jeune Palestinienne ci-haut. Ces libérations, dont doivent bénéficier au total 900 Palestiniens, avaient été décidées pendant la préparation du sommet du 8 février à Charm el-Cheikh entre Mahmoud Abbas et Ariel Sharon. Les libérations interviennent au lendemain du vote, par le gouvernement israélien du plan de retrait de la bande de Gaza, autre étape importante du processus de paix. — AFP et Reuters

Le premier ministre irakien sera connu d'ici 48 heures

Allaoui aimerait conserver son poste

Les tractations au sujet du choix d'un premier ministre parmi la liste chiite victorieuse aux élections irakiennes ont repris hier et devaient aboutir dans les 48 heures, tandis que deux journalistes indonésiens enlevés par un groupe armé ont été libérés.

Trois soldats américains et huit Irakiens, dont six travaillant pour les forces de sécurité ou le gouvernement, ont été tués et deux autres ont disparu dans une série d'attaques. L'enlèvement de cinq personnes, dont un journaliste irakien et son fils, ainsi qu'un Turc, a été signalé.

« Nous annoncerons demain, si Dieu le veut, le nom d'un candidat », a déclaré Jawad Maliki, dirigeant du parti islamiste chiite Dawaa, dont le chef, le vice-président sortant Ibrahim Jaafari, est l'un des deux candidats au poste de premier ministre de la liste de l'Alliance irakienne unifiée (AIU), qui a obtenu 140 sièges sur 275. « On s'orientera vers une désignation d'Ibrahim Jaafari », a-t-il estimé.

Mais M. Jaafari lui-même a indiqué, après avoir rencontré le premier ministre sortant, Iyad Allaoui, que « les négociations se poursuivent. Je pense que le plus important pour notre pays, ce sont la sécurité, les services publics et la reconstruction », a-t-il ajouté, tandis que M. Allaoui a indiqué qu'il était le candidat de sa propre liste, qui a obtenu 40 sièges, au poste de premier ministre. L'autre candidat de l'AIU, le libéral laïque Ahmed Chalabi, a déclaré que toute décision de la commission restreinte chargée de choisir un candidat serait avalisée par la liste et il s'est de nouveau déclaré certain d'obtenir la majorité.

Au sujet du poste de président, « le candidat qui a le plus de chances est Jalal Talabani », un des dirigeants kurdes, mais « les membres de la liste n'ont pas pris de décision sur ce point », a-t-il indiqué.

Les élections ont été remportées par l'Alliance irakienne unifiée (AIU), liste chiite soutenue par le grand ayatollah Ali al-Sistani, dont le candidat au poste de premier ministre fera figure de favori.

Mais l'annonce de la candidature d'Allaoui prouve que la Liste irakienne n'a pas l'intention de se soumettre aux choix de l'AIU, qui a obtenu 48 % des suffrages.

Le nouveau gouvernement devra être approuvé à la majorité qualifiée des deux tiers par l'Assemblée constituante irakienne, chargée en outre de désigner le futur président et ses deux vice-présidents.

De l'aide

Le président américain, George W. Bush, a réclaté hier à Bruxelles un engagement accru des Européens dans la reconstruction politique et économique de l'Irak. Les Européens ont donné un premier signe de satisfaction à la Maison-Blanche en s'engageant pour la formation de quelque 770 magistrats, policiers et cadres pénitentiaires irakiens.

Approuvée par les ministres des Affaires étrangères des 25, la mission européenne, baptisée Lex (loi en latin), devrait débuter cet été pour une durée d'un an et se dérouler hors d'Irak, a-t-on précisé de source diplomatique.

Agence France-Presse et Reuters

EN BREF

Pyongyang prêt à discuter

Pékin — Le leader nord-coréen Kim Jong-Il a déclaré que les pourparlers multilatéraux sur le programme nucléaire de la Corée du Nord pouvaient reprendre à tout moment si certaines conditions étaient remplies, ont rapporté les médias officiels chinois. « Si les conditions pour la quatrième session des pourparlers à six sont réunies, la Corée du Nord reviendra à n'importe quel moment à la table des négociations », a indiqué Kim Jong-Il, cité par l'agence de presse officielle chinoise Xinhua (Chine nouvelle). Le numéro nord-coréen n'a pas donné de détails sur les conditions mentionnées. — AFP

Rohani en Europe

Paris — Le négociateur en chef iranien chargé du dossier nucléaire, Hassan Rohani, est attendu avant la fin de la semaine à Paris, a-t-on appris hier de source diplomatique. M. Rohani devrait également se rendre à Berlin et à Londres. À Paris, le Quai d'Orsay a déclaré ne pas disposer d'informations à ce stade. La France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont obtenu en novembre que la République islamique d'Iran suspende toutes ses activités d'enrichissement d'uranium. — AFP

Iouchtchenko veut être pragmatique

Kiev — Le président ukrainien, Viktor Iouchtchenko, a réservé hier un accueil plutôt froid au ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, annonçant son intention de nouer des liens « pragmatiques » avec l'ancienne puissance de tutelle. Cette visite avait pour but d'apaiser les tensions après la « révolution orange » qui avait porté au pouvoir Iouchtchenko fin 2004, face au candidat pro-russe Viktor Ianoukovitch, sur fond de protestations massives contre la corruption héritée de l'ère soviétique. — Reuters

L'Inde veut des missiles

Nieuw Delhi — L'Inde a entamé hier des discussions avec les États-Unis sur un contrat d'armement incluant le système antimissile Patriot, ont déclaré les médias et les experts locaux. Le projet du gouvernement indien d'acheter des missiles Patriot suscite des inquiétudes chez le voisin pakistanais qui craint d'être entraîné dans une nouvelle course aux armements avec son rival nucléaire. — Reuters

É D I T O R I A L

Charkaoui
et les autres

La population aime bien que ceux qui la gouvernent se préoccupent de sécurité, ce qui conforte les politiciens friands de solutions simplistes. L'ennui, c'est que, en matière de sécurité nationale, la moindre erreur peut mener à des scénarios kafkaïens lorsque les lois d'exception dominent.

La ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, avait un argument massue lorsqu'elle a comparu la semaine dernière devant le comité sénatorial chargé de la révision de la loi antiterroriste. La loi est équilibrée puisque, selon un sondage EKOS, 50 % des Canadiens le pensent!

Mieux encore, 41 % des gens croient que la loi devrait aller encore plus loin. La ministre en déduit donc qu'il ne faut pas y toucher — une opinion partagée par le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, qui était interrogé hier par le même comité.

Pourtant, lors de leur adoption à l'automne 2001, M. Cotler s'était dit inquiet de ces nouvelles dispositions, qui élargissaient tant les pouvoirs policiers que le concept même de secret, dès lors que l'on croit avoir affaire à un terroriste en puissance.

Il faut dire qu'à l'époque M. Cotler n'était que simple député. Il pouvait se permettre d'être sur la même longueur d'onde que tous ceux qui, comme lui, sont des spécialistes des droits de la personne — ces gens qui, bien mieux que les foules, mesurent les dérives de l'obsession sécuritaire. Ils savent, eux, que Kafka n'est jamais loin dès qu'on déroge aux règles régulières du droit, comme peuvent en témoigner Maher Arar ou la journaliste Juliet O'Neil, victime d'une perquisition policière précisément parce qu'elle enquêtait sur l'affaire Arar.

Adil Charkaoui, emprisonné pendant deux ans sur la foi de simples soupçons, s'ajoute à cette liste. Il n'a pas, lui, subi les foudres de la loi antiterroriste, mais de dispositions de la loi sur l'immigration qui lui ont ouvert la voie.

Il y a toujours eu dans cette loi un article permettant au ministre de renvoyer chez lui un demandeur du statut de réfugié soupçonné de subversion. Nul besoin de preuves dans ce vilain piège. En 1982, le réfugié salvadorien Victor Regalado en fut victime, lui qui ne menaçait personne mais qui avait le malheur de contester le gouvernement de son pays d'origine. Les protestations furent vives. Néanmoins, il aura fallu 14 ans pour régler ce dossier qui n'avait ni rime, ni raison.

L'affaire n'a pas servi de leçon puisque, en 1991, la loi sur l'immigration instaura les «certificats de sécurité» qui permettent au ministre d'expulser tout étranger, même un résident permanent, sur de simples «motifs raisonnables de croire» que des actes liés au terrorisme «peuvent survenir». Il suffit donc que les services de renseignement se racontent des peurs et que des ministres les croient (et cela arrive!) pour que le droit au procès s'évanouisse. En fait, tout ce qui est en jeu cette semaine, devant le juge de la Cour fédérale chargé du dossier Charkaoui, c'est de savoir si le ministre de l'Immigration et le solliciteur général ont été «raisonnables» dans leur évaluation de l'affaire. Et il n'y a pas d'appel possible.

M. Charkaoui serait-il un citoyen reçu, toute cette farce n'existerait pas. Pour le déclarer coupable, il faudrait une preuve hors de tout doute raisonnable, point. Or rien dans une démocratie ne justifie d'entrave à cette règle, quel que soit le statut de l'accusé.

Et puis le 11 septembre ne nous a-t-il pas appris une chose: les services de renseignement ont été lamentables parce qu'ils ont bâclé leur travail. La lutte contre le terrorisme n'a pas besoin d'exception juridique.

Le déséquilibre
des riches

Depuis quelques jours, le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, s'est lancé dans une campagne afin de récupérer cinq des douze milliards de l'excédent fédéral, soit l'équivalent de la population de sa province. Sérieux, le monsieur? Autant qu'il soit possible de l'être devant un gouvernement fédéral qui, tel un vendeur d'aspirateurs, ajuste son discours selon la tête du client.

Pour M. McGuinty, il n'est pas normal qu'Ottawa tire chaque année de l'Ontario 23 milliards de dollars, ou 1750 \$ par habitant, de plus que ce qu'il y dépense en services, transferts et prestations de toutes sortes. C'est parce que, avec l'Alberta, l'Ontario fait partie du club sélect des provinces dont la capacité de payer des contribuables génère plus de revenus pour Ottawa qu'il n'en faut pour fournir les services prévus.

En guise de comparaison, en 2002 — dernière année pour laquelle les données de Statistique Canada sont disponibles — le gouvernement fédéral a dépensé au Québec 446 \$ de plus par habitant qu'il n'y a perçu de taxes et d'impôts, et... 4783 \$ de plus par habitant à Terre-Neuve.

Dans une fédération, il est normal que les provinces plus riches contribuent au mieux-être des citoyens habitant les régions moins favorisées. Au Canada, la Constitution prévoit même qu'Ottawa joue ce rôle de redistribution grâce au programme de péréquation. Mais, dans plusieurs provinces pauvres de petite taille, il y a plus que la péréquation: Ottawa y est à ce point présent que ses dépenses représentent une large part de l'ensemble de l'économie et près de la moitié du budget de l'État.

Tant qu'Ottawa enregistrait des déficits considérables, les provinces ne se plaignaient pas trop du déséquilibre, dont personne ne voulait porter le poids. À partir du moment où Ottawa accumule les excédents, tant les plus pauvres que les plus riches veulent leur part du gâteau: les plus pauvres parlent d'un déséquilibre qui les prive des revenus nécessaires pour rendre les services essentiels; les plus riches se plaignent d'alimenter à elles seules les transferts aux provinces pauvres tout en contribuant largement au financement des dernières lubies fédérales et au remboursement de la dette.

Alors que l'Ontario se dirige vers une autre année déficitaire, Dalton McGuinty a donc trouvé un excellent cheval de bataille pour justifier le fait de ne pas pouvoir livrer la marchandise promise en campagne électorale. Les libéraux ontariens avaient promis de ne pas hausser les impôts et, pourtant, ils ont imaginé une formule de prime d'assurance-maladie pour ralentir la croissance du déficit. Pendant ce temps, le gouvernement Martin termine une autre année avec un excédent de plus de 10 milliards.

À la veille du budget fédéral, voilà donc que M. McGuinty, cet allié de la première heure des libéraux fédéraux, commence à comprendre que, malgré la richesse de sa province, c'est à Ottawa que se trouve la solution au problème fiscal de l'Ontario. Lui dont c'est le tour de présider le conseil des premiers ministres de la fédération, le voilà désormais engagé sur le sentier de la guerre des mots contre cet autre «déséquilibre fiscal», celui qui permet à Ottawa de retirer de plus en plus d'argent des provinces riches sans avoir à s'expliquer... ni même à le dépenser.

j-rsansfacon@ledevoir.ca



Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

Josée Boileau

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU;
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

OFFENSIVE DE CHARME EN «VIEILLE EUROPE»...



L E T T R E S

Un remaniement festif

Je ne sais pas si certains ont eu la même réaction que moi lorsqu'ils ont regardé le remaniement ministériel de M. Charest, mais j'ai trouvé que l'exercice manquait complètement de sérieux et du décorum nécessaire. On peut comprendre qu'un ministre soit content de sa nomination, mais de là à jubiler de façon excessive comme l'ont fait certains, cela me paraît un peu ridicule.

Peut-être que je trompe, mais je ne me souviens pas d'un remaniement si peu sérieux. Les nouveaux ministres se donnaient des poignées de mains excessives (on aurait dit qu'on assistait au septième match de la coupe Stanley à Montréal!), le ministre Dupuis avait l'air complètement surexcité, procédant à des accolades trop senties envers ses collègues et à de grands rires juvéniles.

Doit-on rappeler qu'une nomination à ce genre de poste, au lieu de susciter tant d'effusions de joie, devrait peut-être porter plus à la réflexion? Une nomination à un ministère n'est pas seulement une récompense personnelle, mais un véritable défi à accomplir pour le mieux-être de la société. En fait, le seul qui avait l'air de comprendre le sérieux de la cérémonie et du travail qu'il y a à faire était le ministre Couillard, qui a accueilli sa nomination avec respect et dignité. Pour le reste, la cérémonie d'hier au Salon rouge manquait complètement de sobriété, à mon avis.

Simon Jolivet
Montréal, le 19 février 2005

Canaliser la peur

Mardi et mercredi derniers, le *Téléjournal* de Radio-Canada a consacré ses 22 premières minutes (44 minutes, donc) à son *scoop* sur la sécurité dans les centrales hydro-électriques d'Hydro-Québec. Le même jour (mercredi), Radio-Canada a présenté un court reportage sur la mise en vigueur du protocole de Kyoto, 28 minutes après avoir pris l'antenne.

Au lieu d'apaiser le gouvernement, la population et les marchés financiers avec une hypothétique attaque terroriste sur les installations hydro-électriques, Radio-Canada devrait utiliser son pouvoir pour ficher la trouille aux gouvernements et aux industriels, quant à la menace des gaz à effet de serre causant le réchauffement de la planète, en présentant les études accablantes au sujet des effets sur l'environnement, de l'extinction des espèces et de la santé de la population, pour que des me-

sures sérieuses soient enfin prises. Car cette menace est bien réelle et elle inquiète depuis longtemps les scientifiques du monde entier.

Julie Plourde
Montréal, le 17 février 2005

Landry devrait partir

J'ai beaucoup de respect pour Bernard Landry. Il est un homme d'une grande culture, un économiste hors pair, et il serait encore l'une des personnes les plus aptes à gouverner le Québec. Ceux qui mettent en doute ses convictions souverainistes font fausse route; son parcours en fait foi.

Je ne suis pas membre du Parti québécois, je ne l'ai jamais été, ni d'aucun autre parti politique. Mais je suis profondément indépendantiste. Et je crois sincèrement que M. Landry devrait quitter lui-même la direction du Parti québécois.

Il est vrai que, pour le PQ, Bernard Landry incarne la continuité et la constance. Mais est-ce vraiment ce dont a besoin ce parti? Je réponds que non. Le PQ a besoin d'un nouveau chef qui représentera le changement et la modernisation. La réalité est cruelle, mais Bernard Landry, qui était de la première équipe du PQ qui a pris le pouvoir, il y a un peu plus de... 28 ans, est associé aux référendums perdants de 1980 et 1995 et il était le chef du parti quand celui-ci a subi l'une des pires défaites de son histoire, en avril 2003.

Bernard Landry a désormais toutes les qualités et l'expérience pour occuper un rôle de «vieux sage», de penseur et d'éminence grise, non seulement pour le Parti québécois, mais pour tous ceux qui militent de près ou de loin pour que le Québec accède enfin à sa souveraineté.

Il ne fait nul doute pour moi que l'influence de M. Landry serait autrement plus importante s'il acceptait ce rôle qui lui siedrait si bien. Et imaginez-le, souriant, dans la quiétude de sa demeure, aux côtés de sa belle épouse, en train de commenter les errements de l'actuel premier ministre et d'expliquer pourquoi un Québec indépendant serait plus juste et plus gratifiant pour ses concitoyens.

Jacques Bérubé
Rimouski, le 20 février 2005

Querelle inutile?

Depuis quelques jours, le débat autour de la religion à l'école du Québec prend une tournure biaisée à saveur acrimonieuse. On oppose,

le plus souvent sans nuance, enseignement culturel et enseignement confessionnel, l'un censé plus ouvert, moderne et incitant à la liberté, l'autre, confessionnel, étant dogmatique, rétrograde et moins «scientifique».

Cette analyse simpliste est excessivement réductrice de la réalité spirituelle des Québécois. Que l'on établisse une distinction entre le religieux et le civil est non seulement souhaitable mais nécessaire à l'époque actuelle. Toutefois, il n'y a pas de raison d'opposer catégoriquement ces deux réalités. Chaque sphère de notre société doit avoir accès au débat éthique fondamental qui s'engage aujourd'hui pour le Québec du troisième millénaire. Il serait tout aussi funeste pour les générations futures de vouloir forcer le discours religieux hors de l'arène politique que de vouloir contrôler les orientations sociales d'un pays uniquement à partir de présupposés religieux.

Il est tout aussi important pour un enfant de se familiariser avec la part de mystère qui subsiste au fondement de son existence, que d'apprendre à devenir un citoyen respectueux des lois et de la vie en communauté. Trop souvent nous l'oublions, il y a une dimension affective importante dans le sentiment religieux, dimension affective ayant des répercussions sociales majeures, comme une parcelle d'amour qui fait désirer ce qu'il y a de meilleur pour soi-même et ses frères. Le fait de sentir une présence aimante au fondement de notre être, en dépit de l'abîme de notre fragilité humaine, instille en chacun le désir de la rencontre et du partage. Ces facteurs sont loin d'être négligeables dans la constitution d'un nouvel ordre social.

Bien sûr, chaque sphère de la société soutient une part d'influence, de compétence et d'autorité distinctes, mais ce n'est pas en éliminant l'interlocuteur que l'on parviendra à un consensus, mais plutôt en pratiquant un dialogue ouvert à la différence. Au vu de la façon dont le débat semble engagé depuis quelques semaines, on dirait que tout ce qui relève du religieux est condamné sans appel et mis de côté. Or, vouloir éliminer du paysage l'une de ces sphères de la réflexion humaine relève d'une logique partielle et totalitaire. On oublie que, depuis plus de 300 ans, c'est pourtant cet enseignement de la foi enraciné dans le christianisme qui a permis à nos pères, à nos grands-pères et à nos aïeux de bâtir cette communauté dont nous récoltons aujourd'hui les fruits.

Jean Brodeur
Montréal, le 17 février 2005

LIBRE OPINION

Quand la culture devient virtuelle

MARIE JULIETTE BENOIT
Poète et écrivaine

Le manque de solidarité, la division des forces, le mépris et le manque de communication provoquent des malaises endémiques dans la société actuelle. D'un côté, on parle de responsabilités citoyennes, de l'autre, on rate des occasions en or de jeter des ponts de résistance importants en ces temps où tout ce qui constitue notre identité en tant que peuple s'effrite à une vitesse incroyable.

Les moyens de pression qui ont été utilisés par la CSQ en 2000 et 2002, soit le boycottage des activités parascolaires et culturelles, avaient été largement commentés et désapprouvés à l'époque. Voilà que se prépare, dit-on, le même genre de scénario.

Je pense à la Maison-Théâtre, aux abonnements-théâtre pour les écoles, aux musées, à l'OSM. Je pense aux bibliothèques d'arrondissement ou à toute autre sortie culturelle pour les jeunes, et je me dis qu'il n'y en a pas assez, qu'on peut faire plus, qu'on peut en ajouter.

Mais voilà que les professeurs (pas tous, heureusement, sont d'accord) et leur syndicat

(pas tous les responsables syndicaux sont d'accord non plus) n'en ont rien à faire et veulent priver les tout-petits et les jeunes de leurs sorties, de ce qui nourrit l'esprit et le cœur, ce qui ouvre d'autres horizons, ce qui aide les enfants des autres cultures à nous comprendre mieux et à s'intégrer à notre société, ce qui donne aux enfants défavorisés des occasions d'ouvrir une fenêtre, ce qui aide quelques adolescents à se sentir moins seuls au monde, ce qui cultive le goût d'apprendre et de vivre, en somme.

La voix des jeunes

Je suis loin d'être antisindicaliste ou contre les revendications des professeurs. En tant qu'ex-professeur de français au secondaire régulier et en classes d'accueil et donc qu'ex-membre de la CSQ, en tant aussi qu'ex-travailleuse au Syndicat national du cinéma et que fervente admiratrice de Michel Chartrand, je sais que tout travailleur a le droit de revendiquer, d'être représenté et de travailler dans des conditions décentes. Mais je suis aussi une ardente défenseuse de la culture et de la langue française.

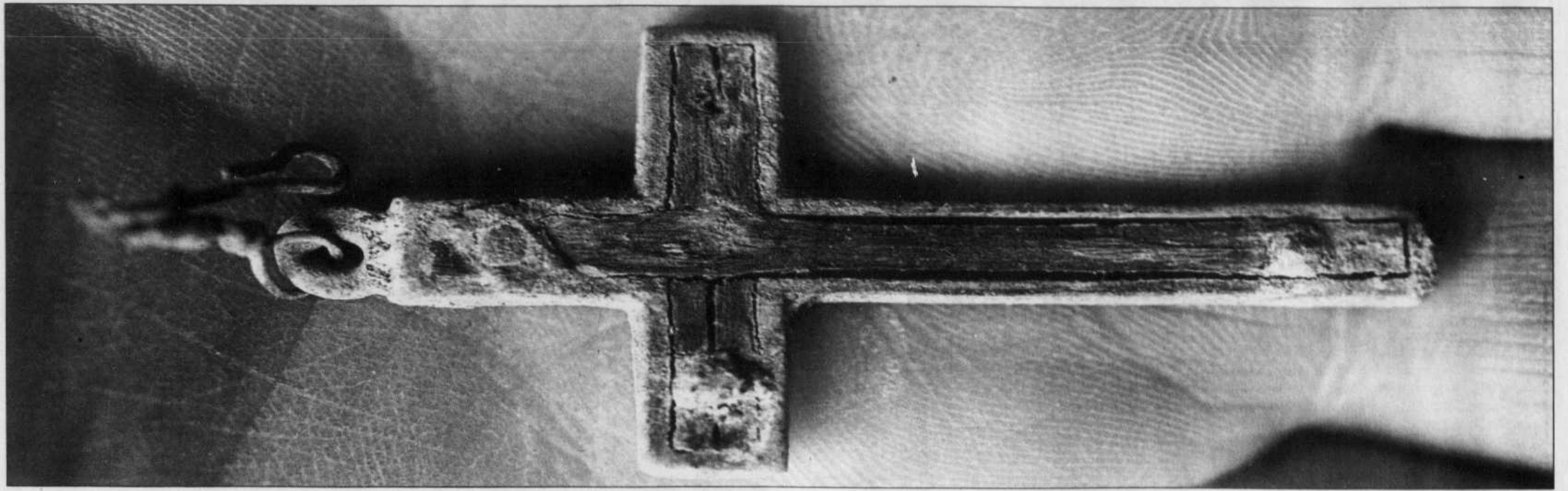
Au-dessus de toutes ces belles idéologies, il

y a les jeunes qui m'interpellent. Ce sont eux qui feront les frais d'une bataille dans laquelle ils n'ont pas de voix. Ce sont eux qui perdront intérêt dans cette culture si «volatile», pensant qu'on peut la bafouer ou l'oublier n'importe quand. C'est leur identité qui s'en trouvera atteinte directement.

Et la culture, elle, cette chose qu'on pirate à coup de MP3, qu'on photocopie au laser, qu'on placarde épais sur des murs délabrés, la culture qu'on assassine dans «le bleu du ciel», qu'on remplace un matin d'été (soudain, plus d'Edgar Fruiter à la radio), qu'on menace de fermer (Télé-Québec) ou de museler à Radio-Canada pour une question de «marchés», la culture, elle, cette pauvre petite chose, se ratatine comme peau de chagrin et se perd au profit d'une courte vue, d'une mauvaise stratégie, d'un chantage nuisible.

M. Curzi, vous avez eu raison de dénoncer ce qui s'est passé le 16 février à Québec. La question qui me hante maintenant est celle-ci: est-ce que l'action d'enseigner se situe en dehors de la culture et si, oui, dans quel espace virtuel évolue-t-elle aux yeux de plusieurs citoyens du Québec en 2005?

IDÉES



La laïcisation du système scolaire

Ne pas confondre morale et religion

PIERRE LEBUIS

Professeur, département des sciences religieuses et Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE), Université du Québec à Montréal

Deuxième de deux textes

Depuis cinq ans, les mentalités semblent avoir passablement évolué en faveur d'une approche culturelle de l'enseignement de la religion. Le Comité sur les affaires religieuses s'appuie sur une enquête menée auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'établissement (Micheline Milot, avec la collaboration de Fernand Ouellet, «Enseignement de la religion à l'école après la loi 118 : enquête auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'établissement», *Immigration et métropoles*, janvier 2004) pour affirmer que «l'enseignement à visée confessionnelle n'a plus la cote» auprès de ces groupes.

Dans son avis intitulé *Laïcité et diversité religieuse*, le Conseil des relations interculturelles, pour sa part, voit dans les opinions exprimées par des leaders religieux, dans le cadre de cette même enquête, «des indicateurs sérieux de l'évolution des mentalités», ajoutant que, «visiblement, depuis 2000, les positions se sont décriées» et que «la majorité d'entre eux ont manifesté beaucoup d'intérêt pour la mise en place d'un enseignement unique et commun sur les religions».

Même son de cloche du côté du Conseil supérieur de l'éducation, qui fait référence à l'enquête de Micheline Milot et aux données qui ressortent de divers sondages depuis une dizaine d'années, permettant d'identifier des «tendances lourdes» en termes d'accord favorable largement majoritaire pour un enseignement de la religion à l'école sous la forme d'un enseignement culturel des religions. [...]

La question est de déterminer comment l'école, comme institution publique, doit traiter de religion quand on lui demande d'y consacrer du temps d'enseignement. [...]

Apprendre «sur» ou apprendre «de»
Pour le Comité sur les affaires religieuses, «le rôle de l'école en ce qui concerne le religieux dépasse la seule dimension de la culture». Vraisemblablement, il ne s'agit pas seulement d'apprendre quelque chose «sur» la religion (*learning about*), mais également d'apprendre «de» la religion (*learning from*), selon des expressions rencontrées dans l'étude du Comité sur l'éducation au phénomène religieux, quand il est question de l'approche de l'éducation religieuse britannique *multi-faiths*.

Se posent dès lors des questions sur les apprentissages à réaliser en matière de religion à l'école et sur les liens avec les apprentissages relevant de la formation morale et de l'éducation à la citoyenneté.

■ L'école doit-elle contribuer à la structuration de l'identité religieuse?

■ Doit-elle contribuer, par l'enseignement de la religion, au développement spirituel des élèves?

■ Doit-elle répondre par un enseignement de la religion à la quête de sens des individus?

Ma réponse à ces trois questions est : non. [...]

Si l'on conçoit l'éducation, comme l'affirme le rapport Proulx, comme une responsabilité partagée entre les parents, la société civile et l'État, l'école, comme outil de socialisation axée sur la construction du vivre-ensemble, doit limiter son rôle à transmettre des connaissances à l'égard de divers objets du savoir (comme la morale, la religion, la citoyenneté) et à développer des habiletés et des attitudes liées au vivre-ensemble, notamment en matière de capacité à argumenter pour participer au débat démocratique et de respect de la différence, sans sombrer dans des dérives relativistes qui légitiment tous les points de vue, y compris ceux qui nient les valeurs démocratiques.

On retrouve ici la triple mission de l'école publique qu'a retenue le ministère de l'Éducation à la suite du rapport Inchauspé : instruire, socialiser, qualifier. [...]

Pas de bricolage

L'école n'a pas à se comporter comme si elle présentait un éventail d'options morales et religieuses à l'égard desquelles elle inviterait les jeunes à vivre un parcours où d'abord ils se structureraient une identité (joyeux bricolage en perspective), pour ensuite, fort de cette identité, se confronter à l'altérité et exercer leur esprit critique à l'égard de leurs propres croyances et de celles des autres. [...]

Les avenues retenues par le rapport Proulx offrent des voies plus conformes à la responsabilité de l'institution scolaire que ne le font les plus récentes propositions du Comité sur les affaires religieuses, qui au moins propose de distinguer les domaines de l'éducation à la religion et de la formation morale, et du Conseil des relations interculturelles, quand, pour sa part, il reprend à son compte le libellé «Éthique et culture religieuse».

L'approche du rapport Proulx évitait de confondre les deux domaines d'apprentissage que sont la morale et la religion, comme l'amalgame «éthique et culture religieuse» le connote. Et l'enseignement culturel des religions présentait un projet de formation lié prioritairement à la mission culturelle de l'école, alors que le projet d'éducation à la religion du Comité sur les affaires religieuses s'apparente, par son «positionnement dans l'univers des convictions» (p. 14-16), à un enseignement dans l'ordre de la croyance, sans la professionnalité [...].

Si l'on cherche à favoriser une laïcité ouverte et un pluralisme réel, il faut éviter de confier à l'enseignement dans le domaine de la religion des finalités de nature explicitement «affective» et envisager que d'autres lieux, comme la classe de morale et celle de «philosophie», telle qu'elle a été expérimentée depuis de nombreuses années dans des écoles de toutes les régions du Québec, peuvent s'organiser pour favoriser des échanges de points de vue sur des réalités significatives pour les jeunes, c'est-à-dire à leur portée, en fonction de leur développement psycho-cognitif et de leur présence dans le monde vécu. [...] Il n'y a pas alors d'injonction à la quête de sens et au cheminement spirituel. Il y a simplement, dans la classe comme dans l'espace public, un espace de discussion où

des valeurs et des croyances, religieuses ou non, sont invoquées et examinées pour assurer une meilleure compréhension commune de ce dont on parle. [...]

Concrètement, par rapport à la situation actuelle et aux propositions de remplacement, il me semble que les avenues suivantes devraient être suivies en priorité :

■ l'abandon du recours aux clauses dérogoires des chartes des droits rendant possible l'enseignement religieux confessionnel;

■ l'abolition de l'actuel régime d'option entre des enseignements religieux confessionnels, catholique et protestant, et l'enseignement moral;

■ l'abandon du projet de programme d'éthique et de culture religieuse (et son avatar sous les traits d'un programme d'enseignement éthique et culturel des religions), parce que celui-ci serait susceptible de maintenir une confusion entre les domaines de l'éthique et de la religion;

■ la mise sur pied, pour tous les élèves du primaire et du secondaire, d'un programme intégré de formation morale et d'éducation à la citoyenneté, faisant explicitement une place à l'apprentissage du débat démocratique [...];

■ la mise sur pied, pour tous les élèves du primaire et du secondaire, d'un programme d'enseignement culturel du fait religieux, en partant des propositions avancées par le rapport Proulx;

■ l'examen de l'opportunité de préparer, pour la 5^e secondaire, un cours sur la pensée contemporaine où différents courants de pensée philosophique pourraient être étudiés et où la question de la place des religions dans l'espace public pourrait être discutée à l'occasion de l'examen de questions fondamentales liées au vivre-ensemble.

Pour moi, il s'agit d'articuler différents cours relatifs à la morale, à la philosophie, à la religion et à la citoyenneté dans un domaine d'apprentissage qui soit lié explicitement à l'univers social et non écartelé entre cet univers et le domaine, si mal nommé, du développement personnel. Il faut s'assurer de la spécificité et de la complémentarité de ces différents cours, en évitant de demander à chacun de poursuivre, au même titre, les finalités globales du domaine sur l'horizon de la formation du citoyen. [...]

Séparation et garde des enfants

La machine à broyer la vérité...

SERGE FERRAND

Auteur et réalisateur de «La machine à broyer les hommes», reportage diffusé à l'émission *Enjeux de la télévision de Radio-Canada*

Mesdames Lise Rousseau, Michèle Asselin, Francine Faubert et Lyne Boissinot écrivent, dans leur texte intitulé «La machine à broyer les solidarités...» (*Le Devoir*, 11 février 2005), que seulement 35 % de tous les cas de rupture font l'objet d'un jugement et que, de ce nombre, seulement 15 % exigent qu'un juge ait à trancher. Ces chiffres viennent en grande partie des recherches de Madame Céline LeBourdais, de l'Institut national de la recherche scientifique, et de Madame Renée Joyal, de l'Université du Québec à Montréal.

Dans son étude de décembre 2002, *Le Rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce*, Mme Joyal, avocate et chercheuse, nous dit : «Un dossier judiciaire peut donc être rouvert malgré l'existence d'un jugement définitif. Pour faciliter la collecte des données, nous avons dû limiter le dépouillement des informations au premier et au dernier jugements retracés dans le dossier. Il y a donc lieu de signaler que, dès qu'il existe plus de deux jugements dans un dossier, il est possible qu'entre le premier et le dernier jugements observés se soient produits des événements tel un changement de garde, qui n'apparaissent pas dans les données dépouillées.»

En clair, Mme Joyal a calculé les consentements figurant au premier jugement et elle n'a pas suivi tout le dossier. Elle arrive ainsi à seulement 15,2 % de séparations litigieuses. Et, encore là, personne ne connaît vraiment le chiffre des séparations au Québec. Tout ce qu'on sait, d'après les études de Madame Céline LeBourdais, c'est qu'il y a 20 000 mariages pour 16 500 divorces chaque année au Québec et que, chez les conjoints de fait (les plus nombreux au Québec), les séparations sont cinq fois plus importantes. Bref, un couple sur deux se sépare.

J'ai voulu savoir si tout était beau au Québec et si



ALI, ARCHIVES REUTERS

seulement 15,2 % des séparations étaient litigieuses. Je suis allé dans les ministères et sur le terrain. Voici ce que j'ai trouvé pour 2003 :

- total des dossiers ouverts au civil : 63 438;
- dossiers ouverts en matrimonial : 32 594;
- sur 20 000 avocats, 12 000 pratiquent le droit familial.

Sur le terrain

Je me suis rendu aux palais de justice de Montréal, de Sherbrooke et de Québec. J'ai fait des copies des rôles dans les salles d'audience et j'ai calculé, pour chacun des palais de justice, une moyenne de 150 à 200 causes jugées ou présentées au rôle chaque jour d'audiences. A 1500 \$ le passage en cour pour chaque cas, ça fait combien ?

Trois intervenants m'ont expliqué comment ça se passait. L'avocat de monsieur lui dit : «Voilà, signe ton consentement. J'ai négocié dur pour toi et c'est le mieux qu'on puisse faire. Si tu refuses de signer, ça va te coûter 10 000 \$ ou 20 000 \$ de plus et tu risques de tout perdre.» Le gars signe.

Plusieurs mois plus tard, ce père qui déjeunait avec ses enfants, qui les accompagnait à leur cours de musique ou de hockey, il ne les voit plus qu'une semaine sur deux, et il ne sait plus ce qu'ils deviennent. Lui qui croyait que ça allait s'arranger, il s'aper-

çoit qu'il s'est fait avoir et il retourne au tribunal. Le plus souvent sans avocat parce qu'il n'a plus d'argent. Voilà ce qu'on voit sur le terrain.

Garde partagée

En ce qui concerne la garde partagée, un juge de la Cour supérieure, Jean-Pierre Senécal, le dit dans mon documentaire, ce sont les pères qui la demandent. C'est vérifié par Madame Renée Joyal, qui écrit dans son rapport : «Ce qui retient d'abord l'attention, c'est que lorsque le jugement fait explicitement état des demandes respectives du père et de la mère, les pères demandent la garde partagée beaucoup plus fréquemment que les mères. [...] S'il est impossible d'en tirer des conclusions générales, nous ne pouvons toutefois manquer d'observer l'absence d'intérêt des mères dans ce contexte particulier de la garde partagée.»

Et pourquoi la demanderaient-elles puisqu'elles savent que, dans 80 % des cas, elles auront la garde complète avec la pension et souvent le domicile conjugal ? Quant à la médiation, comment faire entendre raison à deux personnes qui veulent «se tuer» et dont l'une sait parfaitement bien qu'elle part avec 80 % d'avance ? Heureusement, aujourd'hui, des programmes comme Tournesol, familles en mouvement, proposent une thérapie aux couples afin qu'ils fassent le deuil de leur relation avant d'arriver à la médiation, qui prend alors tout son sens.

Mesdames Michèle Asselin, Francine Faubert et Lyne Boissinot citent Madame Claire L'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour supérieure, qui a déclaré en commission parlementaire, le 2 février dernier : «J'ai été 30 ans dans la magistrature et je n'ai jamais vu un juge avoir un préjugé quelconque en cette matière.» Madame Claire L'Heureux-Dubé donnait sa vision du père dans le jugement *Young c. Young* en 1992, puis dans celui de *Moge c. Moge*. Elle disait : «Le rôle du parent visiteur est celui d'un observateur privilégié qui, dans un rôle secondaire, apporte amour et soutien à l'enfant.»

Le 12 septembre 2003, j'ai rencontré Madame L'Heureux-Dubé à la Maison de justice de Québec; elle n'avait toujours pas changé d'avis. Elle a donc

jugé pendant 30 ans des cas de litiges familiaux dans cette optique. Au lecteur de juger à son tour.

Absence des mères

Quant au fait qu'il n'y a pas de point de vue de mères dans mon documentaire, ça fait vingt ans qu'on connaît les problèmes des femmes et je n'ai jamais vu un homme interrogé dans ces documents. Pour la première fois en 20 ans, un homme présente les problèmes auxquels les hommes font face. Pour la première, des hommes à qui on reproche de ne pas parler. Et on n'est toujours pas content.

Des femmes, il y en a dans mon documentaire : Madame Francine Leduc, travailleuse sociale et psychothérapeute, Madame Sylvie Piché, de la DPJ, la sergente Micheline Bourret, Madame Lise Bilodeau, présidente de l'Action des nouvelles conjointes, et une nouvelle conjointe qui nous avoue l'enfer que l'ex de son nouveau conjoint leur font endurer. Si seulement les documentaires que j'ai vus sur les femmes avaient eu la même honnêteté. Que ces nouvelles conjointes aient senti la nécessité de se regrouper est d'ailleurs un aveu de l'impuissance de ces hommes à s'exprimer ouvertement, à trouver de l'aide. Ce sont les femmes qu'on écoute.

Partout où je suis allé, il a fallu prouver maintes et maintes fois que je n'étais pas un sale macho revancharde. J'avais l'impression d'être Galilée en train d'expliquer aux prêtres et prêtresses de l'Inquisition que ce n'était pas le Soleil qui tournait autour de la Terre mais bien le contraire. La vérité choquée, mais c'est le seul moyen que j'ai trouvé pour améliorer le sort des familles et surtout celui des enfants.

Je parle, je parle, mais quand vous aurez fini cette lecture, ce soir, trois hommes de plus se seront suicidés. Ils feront partie des 1055 gars qui se donnent la mort, sur 1300 suicides répertoriés chaque année au Québec. Un record mondial, 55 % de ces suicides réussis ayant un lien avec des litiges familiaux. Pourquoi tant de désespoir, d'après vous ?

Mais dormez bien, Mesdames Lise Rousseau, Michèle Asselin, Francine Faubert et Lyne Boissinot vous disent que j'invente.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire), Pauline Gravel (sciences), Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (cartariste), Diane Prévost (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (lecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (lecteurs surnuméraires), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire), à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (commis), La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida, INFORMATION Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine LaFleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

Il a par ailleurs indiqué que M. Chirac avait demandé le soutien des États-Unis aux efforts diplomatiques des Européens pour s'assurer que l'Irak ne développe pas l'arme nucléaire. Le président français a aussi cherché à rassurer M. Bush sur la levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine, alors que Washington craint que cette mesure déstabilise la région.

Les deux présidents en ont profité pour citer les nombreux domaines dans lesquels Français et Américains coopèrent étroitement, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, des Balkans, de la lutte contre le terrorisme ou même, selon M. Bush, de la lutte contre la faim et les maladies dans le monde.

Pas une seule fois devant les journalistes le président américain n'a mentionné la guerre en Irak — principale pomme de discorde depuis 2002 entre les deux pays —, signe d'une volonté de ne pas rallumer les hostilités avec M. Chirac qui avait pris la tête du camp hostile à l'intervention américaine.

Le président français a toutefois admis qu'ils pouvaient avoir des divergences de vues. «*Nous en avons eu une récemment sur l'Irak. Nous l'assurons*», a-t-il dit.

Cette bonne entente apparente n'est toutefois pas allée jusqu'à une invitation du président américain à M. Chirac dans son ranch texan de Crawford. Interrogé pour savoir s'il l'inviterait prochainement, il a éludé la question et a répondu sous les éclats de rire: «*Je cherche un bon cow-boy*».

Appel à l'Europe

Plus tôt dans la journée, le président américain avait prononcé un discours sans surprise au début de sa tournée européenne programmée pour tirer un trait sur les divisions de la guerre en Irak et dont le moment fort sera un double sommet avec l'OTAN et l'UE demain.

George Bush a exhorté hier les pays européens à renforcer leurs liens et à se joindre aux États-Unis dans leur croisade pour faire triompher la démocratie partout dans le monde.

«*L'Amérique soutient une Europe forte parce que nous avons besoin d'un partenaire solide dans la dure mission de faire avancer la paix et la liberté dans le monde*», a-t-il déclaré devant une assistance triée sur le volet et acquise à sa cause. «*Quand l'Amérique et l'Europe se tiennent ensemble, aucun problème ne peut se dresser entre nous. À l'heure où*

les débats du passé s'éloignent [...], engageons-nous dans une nouvelle ère d'unité transatlantique», a ajouté M. Bush.

Le président américain, dont l'administration avait stigmatisé lors de son premier mandat les pays de la «*vieille Europe*» qui, comme la France et l'Allemagne, étaient contre l'intervention en Irak, alors que la «*nouvelle Europe*» la soutenait, a survolé le passé.

«*Ensemble nous pouvons à nouveau placer l'histoire sur la voie de l'espoir*», a-t-il fait valoir en prononçant l'avènement d'une «*nouvelle ère d'union transatlantique*» car «*quand l'Europe et l'Amérique sont unies, rien ne peut nous résister*».

Démocratie au Moyen-Orient

L'essentiel de son discours a été consacré à sa vision de la propagation de la démocratie au Moyen-Orient, un but qu'il convient d'atteindre avec «*idéisme*» et «*réalisme*» car «*l'avenir de nos nations et l'avenir du Moyen-Orient sont liés*».

Répondant à l'attente majeure de ses hôtes, le président américain a présenté le règlement du conflit israélo-palestinien comme un but immédiat et souligné l'intérêt stratégique partagé à œuvrer de concert avec eux dans cet objectif.

Le président américain a réaffirmé sa vision de deux pays vivant côte à côte, exhortant les Palestiniens à lutter contre leurs extrémistes, à enrayer la corruption et à promouvoir une véritable démocratie respectueuse d'Israël. Les Israéliens doivent de leur côté geler les implantations dans les territoires occupés afin de laisser se créer un État palestinien viable: «*un État constitué de territoires morcelés ne fonctionnera pas*», a martelé le président Bush. «*Une démocratie palestinienne réussie devrait être aussi l'objectif primordial pour Israël*».

M. Bush a également appelé les pays arabes «*à se réformer de l'intérieur*» au lieu de «*faire porter la responsabilité à d'autres*». Le message, formulé en termes plus encourageants que menaçants, vaut pour l'Arabie saoudite et l'Égypte.

Le locataire de la Maison-Blanche s'est fait beaucoup plus dur lorsqu'il a évoqué la Syrie et l'Irak. Damas «*doit cesser de soutenir des groupes terroristes cherchant à anéantir les espoirs de paix entre Israéliens et Palestiniens*» et «*doit mettre fin à son occupation du Liban*».

L'Irak, quant à lui, doit se démocratiser et renoncer à fabriquer la bombe nucléaire «*pour le bien de la paix*». Si Bush a appuyé les efforts de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni pour inciter Téhéran à faire toute la clarté sur son programme atomique, et répété que «*l'Irak n'est pas l'Irak*», il a laissé planer une menace contre le régime des mollahs: «*Il ne faut retirer aucune option de la table*».

Et la Russie

Enfin, il a utilisé un ton très ferme vis-à-vis de Vladimir Poutine quelques jours avant sa rencontre avec le président russe jeudi à Bratislava, en Slovaquie.

«*Pour que la Russie progresse en tant que nation européenne, elle doit réaffirmer son attachement à la démocratie et à l'État de droit*», a-t-il dit, demandant à tous de «*placer les réformes démocratiques au cœur [du] dialogue avec la Russie*».

Au total, ces positions n'auront guère surpris les Européens, qui n'ont en revanche obtenu aucun véritable engagement américain sur la réduction des gaz à effet de serre de la part du principal pollueur de la planète.

«*Nous avons tous exprimé nos positions sur le protocole de Kyoto*», a tranché Bush, qui a refusé de signer cet instrument. «*Maintenant, nous devons travailler ensemble pour aller de l'avant*», en citant sa confiance dans les progrès technologiques, les voitures propres et l'hydrogène.

Cela n'a guère impressionné les défenseurs de l'environnement qui, comme Mahi Sideridou, expert de Greenpeace sur ce dossier, a estimé que ce discours était aussi «*novateur que de dire que Bruxelles a un mauvais climat mais du bon chocolat*».

«*La question est de savoir si les dirigeants européens l'interpelleront sur cela ou s'ils feront semblant d'être heureux avec ce que les États-Unis font*», a-t-il déclaré.

La réponse a déjà été donnée par le premier ministre belge Guy Verhofstadt, qui s'était rangé dans le camp de la paix aux côtés de la France et de l'Allemagne lors de la guerre en Irak. «*Je crois que le temps est venu de tirer un trait sur les désaccords du passé récent*», a-t-il déclaré. Le moment n'est donc pas venu de débattre des dossiers délicats, comme le protocole de Kyoto ou la levée de l'embargo européen sur les exportations d'armes à la Chine.

Le Luxembourg, qui assume actuellement la présidence de l'UE, a voulu couper court à tout risque de couac en adressant à chaque délégation européenne une «*note*» sur les discours à adopter par les Européens dans leur message à la presse.

«*Ces messages devront refléter les trois grands objectifs de la rencontre du 22 février*», précisent les Luxembourgeois: «*Améliorer le climat transatlantique, présenter l'UE comme un acteur fort et un partenaire crédible des États-Unis, faire avancer les grands dossiers du jour*».

M. Bush rencontrera aujourd'hui le premier ministre britannique Tony Blair, l'italien Silvio Berlusconi ainsi que le nouveau président ukrainien Viktor Iouchtchenko, avant de retrouver l'ensemble des dirigeants de l'OTAN et de l'UE.

Agence France-Presse et Reuters

LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'école devrait donner un enseignement culturel sur les différentes religions du monde, en tenant compte des traditions qui ont marqué le Québec.	59%
L'école devrait continuer à offrir seulement un enseignement religieux catholique et un enseignement religieux protestant.	22%
L'école ne devrait pas du tout donner d'éducation sur les religions.	17%
Ne sait pas / Refus.	1%

SOURCE: LÉGER MARKETING

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

La Coalition, qui regroupe une cinquantaine d'organisations des secteurs de l'éducation et du monde syndical, milite pour la déconsecration du réseau depuis qu'on en a jeté les premières lignes en 2000 avec la loi 118. Elle a commandé ce sondage pour vérifier les perceptions des Québécois à un moment charnière pour le gouvernement Charest: il doit en effet décider sous peu s'il reconduit ou non ces clauses dérogatoires qui lui permettent le maintien d'un enseignement religieux dans une structure scolaire qui est entièrement laïque, et ce, sans craintes de poursuites légales.

Léger Marketing a d'ailleurs vérifié ce que les Québécois savaient des dites clauses, pour conclure que peu en connaissaient la nature véritable: seuls 35 % des gens interrogés ont coché la bonne option lorsqu'on leur a demandé s'il fallait ou non «*déroger au principe d'égalité inscrit dans la Charte des droits*» pour permettre l'enseignement religieux catholique ou protestant à l'école publique. Quarante-neuf pour cent des citoyens croient qu'il est possible d'offrir cet enseignement sans déroger aux chartes, ce qui est incorrect.

«*Cette question n'est pas claire dans l'esprit des Québécois*», explique la sondeuse Anne-Marie Marois, directrice de recherche chez Léger Marketing. «*Mais il faut garder en tête que la moitié des Canadiens ne sont pas capables de nommer un seul des droits conférés par la Charte, ce n'est donc pas étonnant qu'ils ne connaissent pas la mécanique de dérogation aux chartes ici en cause*».

Il s'agirait en outre d'une des premières fois que l'on sonde la population sur cette question précise de la dérogation aux chartes. Dans un rapport dévoilé il y a quelques jours par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), on y indiquait que, malgré l'existence de quelques sondages sur la question de la religion à l'école depuis 1996, «*l'état de l'opinion générale à l'égard de la question proprement juridique des clauses dérogatoires n'est pas directement connu*».

En croisant les questions posées, Léger Marketing a en outre constaté que les citoyens qui savent que le Québec doit déroger au principe d'égalité inscrit dans la Charte sont légèrement plus nombreux (10 % de plus) à souhaiter un enseignement culturel des religions. À l'inverse, ceux qui croient que le Québec est conforme aux chartes croient davantage que le statut quo est souhaitable (11 % de plus).

«*Les résultats parlent d'eux-mêmes*», constate Mme Marois. «*Un gouvernement devrait désormais avoir tout ce dont il a besoin pour franchir le pas additionnel et laisser la totalité du système scolaire*».

La Coalition pour la déconsecration, qui se heurte aux arguments d'une autre coalition, celle-là en faveur du maintien des enseignements religieux, croit que ce sondage vient effriter le préjugé selon lequel si «*80 % des gens inscrivent encore leurs enfants en enseignement religieux c'est parce que c'est ce qu'ils souhaitent réellement*», comme l'explique Louise Laurin. «*C'est toujours le refrain qu'on entend. Mais si c'est comme ça, c'est que rien d'autre n'est offert à ces parents. Ce nouveau sondage nous indique maintenant ce que 75 % des gens pensent vraiment*».

Le gouvernement Charest doit décider sous peu s'il reconduit de nouvelles clauses qui lui permettent de déroger ainsi aux principes des chartes. Ces clauses, qui prennent fin en juin prochain, sont au cœur d'un récent avis du CSE, lequel a clairement recommandé à Québec de ne plus y avoir accès et d'indiquer rapidement son plan de transition pour un enseignement non confessionnel.

«*Tous les organismes consultatifs du ministère [de l'Éducation] lui recommandent de finir le travail entrepris en 2000*», explique Mme Laurin. «*Si le nouveau ministre [Jean-Marc Fournier] est à l'écoute de la population, il faudrait que le gouvernement annonce ses couleurs au plus vite*».

Si les fonctionnaires du ministère de l'Éducation ont recommandé une reconduction temporaire et finale des clauses pour un terme additionnel de trois ans, on ne sait pas encore pour quelle période le cœur du ministre balance. L'arrivée d'un nouveau joueur à la tête du ministère aura peut-être une incidence sur le processus décisionnel, qui doit être conclu sous peu.

L'étude dévoilée ici a été effectuée au moyen d'entrevues téléphoniques réalisées dans la semaine du 9 au 13 février, et auprès d'un échantillon de 1004 Québécois. La marge d'erreur maximale est d'environ 3,4 %, 19 fois sur 20. Le sondeur a réalisé que le fait d'avoir ou non des enfants inscrits dans le réseau scolaire public n'influait en rien le type de réponses.

Le Devoir

Le Devoir

Rectificatifs

Des problèmes informatiques ont fait en sorte qu'une mauvaise version, qui plus est non corrigée, du texte sur les Jutra s'est retrouvée à la une de notre première édition d'hier. Nos excuses à nos lecteurs.

Une erreur s'est glissée samedi dernier en page B 2 dans l'article *La Constitution européenne est en danger*. Le dernier paragraphe aurait dû se lire comme suit: «*Une Europe sans la France? On n'ose même pas l'imaginer. Il ne manquerait plus que les Britanniques disent oui...*»

En première page du cahier consacré au design (*Le Devoir* du samedi 12 février), une photographie identifiée comme celle de l'Institut de design de Montréal était en fait une vue centrale du bureau de Galafilm, maison spécialisée en productions cinématographiques et documentaires ainsi qu'en projets télévisuels. Cette réalisation d'Hugo Gagnon et de Guillaume de Fontenay a toutefois gagné le premier prix de design IDM 2000. La photographie est de Marc Cramer. Autre erreur dans cette même page: la source de la photo sur l'exposition *Main Design 04* est le Centre de design de l'UQAM.

L'événement *Procession lumineuse sur neige*, performance en animation urbaine conçue par l'architecte Pierre Thibault, annoncé vendredi dernier dans la rubrique *Ici et là* et qui devait se dérouler au Domaine Maizerets, à Québec, a été annulé. Le projet sera vraisemblablement repris au cours des prochains mois. *Le Devoir* vous tiendra au courant.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MANDAT

SUITE DE LA PAGE 1

«*Il reste maintenant au gouvernement à dissiper la confusion qui persiste entre le développement durable et le développement économique*», ajoutait Harvey Mead, président de l'UQCN, en entrevue, car cette confusion se retrouvait partout dans le document d'orientation du gouvernement, *Briller parmi les meilleurs*, qui a alimenté le Forum des générations.

Il poursuit en disant que son groupe évalue dans les prochains mois «*la cohérence du gouvernement*», à la lumière du sort qu'il réservera au Plan vert, dont on n'entend plus parler, aux projets d'autoroute comme la 25 que «*Québec doit immédiatement retirer*», à la réforme forestière proposée par la commission Colombe, au moratoire sur l'expansion de l'industrie porcine dans les zones en surplus de fumier et à une stratégie énergétique compatible avec les objectifs de Kyoto et la protection des écosystèmes à long terme.

Pour Sydney Ribaud, coordonnateur d'Équiterre, le changement de nom aura un sens si Québec accorde au MDDP, en plus des pouvoirs actuels du ministère de l'Environnement, des moyens lui permettant d'agir sur les autres ministères «*de façon transversale*», c'est-à-dire en influençant leurs programmes et politiques, et si Québec cesse d'en faire le «*parent pauvre de l'appareil gouvernemental*». Mais, ajoute Sydney Ribaud avec une certaine inquiétude, «*plusieurs décisions récentes du gouvernement donnent l'impression qu'il ne sait pas ce qu'est le développement durable [DD]*».

De son côté, Steven Guibault, de Greenpeace, indique que «*toutes les réactions reçues chez nous depuis samedi traduisent une grande inquiétude parce que le ministère de l'Environnement disparaît. On craint qu'il n'y ait un message là. Il aurait fallu à tout le moins nommer le nouveau ministère "ministère de l'Environnement et du Développement durable" pour indiquer qu'on ajoutait à ses responsabilités au lieu de modifier son mandat d'une manière encore floue pour l'instant. La protection de l'environnement, des écosystèmes et des espèces vivantes n'est pas la même chose que le DD. Il est d'ailleurs invraisemblable de voir le gouvernement placer encore la faune sous l'autorité du ministère des Richesses naturelles et garder les écosystèmes et les parcs sous l'autorité du MDDP. Les groupes jusqu'à présent ont embarqué de bonne foi dans l'exercice de définir une stratégie de DD au Québec, tout comme une stratégie énergétique qui irait concrètement dans ce sens. Mais le gouvernement Charest commence à avoir un sérieux problème de crédibilité en se drapant dans le DD et en lançant au même moment des*

projets d'autoroute et de protection de l'industrie de la motoneige.»

Pour André Bouthillier, porte-parole de la coalition Eau-Secours, «*Avec les PPP, avec un premier ministre qui s'engage textuellement à la télé à protéger l'industrie de la motoneige pour la rendre durable pour les générations futures, avec les projets d'autoroute qui se multiplient, avec le refus d'intervenir pour doter d'eau potable les citoyens de Roxton Pond, en autorisant le passage d'un pipe-line dans un parc comme celui d'Okla, en refusant de protéger les eaux souterraines à Franklin et en refusant de doter d'équipements de traitement une dizaine de municipalités de la Côte-Nord, Québec se rend plutôt responsable d'une véritable fraude morale, d'une récupération politique éhontée et d'un manque d'éthique politique en disant placer son action sous le signe du développement durable*».

Pour le porte-parole de la Coalition-Vert-Kyoto, André Bélisle, qui est aussi président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, «*parler du développement durable de l'industrie de la motoneige comme l'a fait le premier ministre constitue certainement un record Guinness de l'incohérence politique*».

Plus sérieusement, André Bélisle se demande «*ce qu'il adviendra des mandats du ministère de l'Environnement? Seront-ils altérés, réduits ou renforcés? Son mandat va-t-il se doubler d'un mandat à vocation économique, favorable au développement plus qu'à la protection des ressources vivantes? Beaucoup de monde au gouvernement voit le DD comme une harmonisation des valeurs conflictuelles entre économie et environnement, alors que ce n'est pas la définition de la commission Brundtland. Est-ce qu'on serait en train de passer le message à la population qu'on n'a plus besoin au Québec d'un ministère de l'Environnement et qu'il est temps de peser durablement sur l'accélérateur du développement, sans inspection annuelle obligatoire des effets secondaires, comme pour les voitures?*»

Au Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), on est estomaqué de voir le premier ministre remplacer le mandat du ministre Mulcair par celui du développement durable, alors que le gouvernement est en train de consulter la population d'un bout à l'autre du Québec pour donner un contenu au concept de DD. On se surprend de la décision du premier ministre, qui «*présume des recommandations du milieu et semble viser à mettre l'ensemble des acteurs devant un fait accompli*» en misant sur «*un concept présentement encore flou et loin de faire l'unanimité*». En somme, une «*modification prématurée*», voire «*inopportune*» au milieu d'une consultation qui porte précisément sur cette question.

Le Devoir

Le Devoir

MITTERRAND

happé par le mythe, comme le journaliste (interprété par Jalil Lespert). A moins que ce ne soit par le jeu magistral de Michel Bouquet.

Cela n'empêche pas *Le Promeneur* d'être hanté par le passé vichyssois de Mitterrand. Le réalisateur décrit bien l'ambiguïté de l'homme décoré de la francisque et fonctionnaire du gouvernement de Pétain. Il montre son entêtement à refuser de reconnaître les responsabilités de la France dans la déportation des Juifs.

Si le film épingle quelqu'un, c'est le Parti socialiste. Bouquet ironise à propos du cadeau du parti à son ancien chef: une voiture Twingo! «*Après moi, il n'y aura plus que des financiers et des comptables*», dit-il. Vous aurez compris que Guédiuguian parle de Lionel Jospin et des socialistes d'aujourd'hui, ceux-là mêmes qui osent «*démander aux ministres de s'arrêter aux feux rouges*».

Le réalisateur ne s'en cache pas: il a cru au rêve communiste et au programme commun de 1981. La scène du discours de Liévin où François Mitterrand chante les gloires du mouvement ouvrier relève malheureusement du pathos ouvriériste. Mais lorsque le film revient vers un Michel Bouquet qui prépare sa mort en visitant les gisants de la cathédrale de Chartres, on est littéralement conquis.

La douceur de Bouquet tranche avec l'extrême dureté dont pouvait faire preuve François Mitterrand. Le procès sur les écoutes téléphoniques en a fourni un exemple récent en diffusant une vieille entrevue réalisée par des journalistes belges dans laquelle Mitterrand affichait le mépris le plus évident pour ceux qui osent l'interroger sur des questions aussi triviales. Ce sont des questions qu'on ne pose pas aux rois et que Robert Guédiuguian ne pose pas non plus. Selon un sondage du quotidien *Le Figaro*, 60 % des Français jugent le bilan de François Mitterrand plutôt positif. Mais ils sont presque autant (54 %) à ne pas garder de lui le souvenir d'un homme «*honnête*».

Le Mitterrand de Guédiuguian n'hésite pas à se comparer aux rois de France. Après tout, n'a-t-il pas eu le plus long règne depuis... Napoléon III? Après lui, la «*mystique*» aurait-elle été «*dévorée par la politique*», selon les mots de Péguy?

Cette fiction réussie devait montrer le roi nu. Elle contribuera au contraire à consolider le mythe. C'est peut-être qu'au fond, Mitterrand n'était pas le dernier roi.

Le Devoir